



VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES
CANTON
DE
DEUIL - LA - BARRE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATHELIN - PENAUD M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK

Absents : Mme Déborah RUYAULT - Mme Laura COUDRIER - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - M. Alexandre MORENO - M. Michaël CAVALIERI

Pouvoirs :

Mme Laura COUDRIER pouvoir à M. François JEFFROY

Secrétaire de séance : M. Denis JOLY

Date de la convocation du Conseil Municipal : le jeudi 27 février 2025

Affiché dans les panneaux administratifs,

Le mercredi 3 avril 2025

Vu, le Secrétaire de Séance,

M. Denis JOLY

Le Maire,

Patrick CANCOUËT



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Denis JOLY est désigné secrétaire de séance du Conseil Municipal du 6 mars 2025.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024, est approuvé et voté à l'unanimité.

Pour : 23

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINÉ - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - M. Ludovic LEFFET - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK - Mme Monique CATHELIN-PENAUD - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. François JEFFROY (pouvoir Mme Laura COUDRIER)

Abstention : 1

M. Philippe HERCYK, je m'abstiens car j'étais absent ce jour.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Décision n°2024 – 62 : assurance « protection juridique » (lot 4) du groupement de commandes CCAS et ville de GROSLAY : signature du marché

De signer le marché d'assurance « Protection juridique » (Lot 4) avec le groupement K Ré- Solucia SPJ, représenté par la Compagnie K Ré, sise 10 rue de la Taillanderie, 68 720 TAGOLSHEIM (SIRET : 523 332 740 RCS de Mulhouse) pour un montant prévisionnel annuel de

- Pour la ville : 2 730,48 € (deux-mille-sept-cent-trente euros et quarante-huit centimes) hors taxes et charges soit 3 096,36 € (trois-mille-quatre-vingt-seize euros et trente-six centimes) Toutes taxes et Charges comprises,
- Pour le CCAS : 95,37 € (quatre-vingt-quinze euros et trente-sept centimes) hors taxes et charges, soit 108,15 € (cent-huit euros et quinze centimes) toutes taxes et charges comprises.

Que le présent marché prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 à 00h00 pour une durée d'un an renouvelable tacitement au maximum deux fois (soit une durée maximale de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2025 à 24h00).

Que les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2025 et suivants de la ville et du CCAS,

Décision n°2024 – 63 : Maintenance, assistance et hébergement des progiciels de finances et ressources humaines CIRIL : signature du marché

De signer le marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables, à effet du 1^{er} janvier 2025, avec la Société CIRIL GROUP (SIRET 305 163 040) ayant son siège social 49, avenue Albert Einstein- BP 12074- 69 603 Villeurbanne Cedex, pour la maintenance, l'assistance et l'hébergement des progiciels Finances et Ressources Humaines (N°2024-07680 GF-GRH et N°2024-07680 HEB GF-GRH) de la ville.

Ce marché, d'une durée initiale de 12 mois, pourra ensuite être renouvelé tacitement pour une nouvelle période de 12 mois, (il s'achèvera au maximum le 31.12.2026).

Les dépenses liées à ce marché sont d'un montant de :

- Maintenance- Assistance Finances-RH : 9 629 € HT par an soit 11 554,80 € TTC, facturable trimestriellement ;
- Hébergement : 8 966 € HT par an soit 10 759,20 € TTC, facturable annuellement.

Décision n°2024 – 64 : demande de financement au département au titre de l'ARCC-voirie « aide aux routes communales et communautaire » pour les travaux d'aménagement de la voirie et d'enfouissement des réseaux rue du champ de l'asile.

Cette décision annule et remplace la décision n°2024-60.

Financiers	Base subventionnable plafonnée	Montant de la subvention HT ou de l'auto-financement	Indiquer de la sollicité ou acquis	Taux de subvention
CD95	400 000,00 €	120 000,00 €	Sollicité	30%
Fonds de Concours CAPV		15 000 €	Sollicité	2,5 %
SMDEGTVO		25 215,73 €	Sollicité	4,5 %
Auto-financement		439 953,78 €		

D'imputer les dépenses liées à ce projet au budget 2024 et suivants de la ville.

Décision n°2024 – 65 : demande de subvention au titre du fonds de concours de la communauté d'agglomération plaine vallée pour les travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux rue du champ d'asile

Cette décision annule et remplace la décision n°2024-61.

De constituer et déposer un dossier de demande de subvention au titre de Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération de Plaine Vallée (CAPV) afin de permettre à la ville de Groslay de financer les travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux rue du Champ d'Asile.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Financiers	Base subventionnable	Montant de la subvention HT ou auto-financement	Indiquer de la sollicité ou acquis	Taux de subvention
CD95	400 000,00 €	120 000,00 €	Sollicité	30%
Fonds de Concours CAPV	600 169,51 €	15 000 €	Sollicité	2,5 %
SMDEGTVO	63 039,33 €	25 15,73 €	Sollicité	4,5 %
Auto-financement		439 953,78 €	/	/

Décision n°2024 – 66 : Location de la salle Jack Pichery dans le cadre du salon des vignerons

De facturer la mise à disposition de la salle Jack Pichery sise 2, allée de la Pommeraie - 95410 GROSLAY à la Commanderie des Vins et Spiritueux de France ayant son siège social au 37 rue d'Amsterdam - 75 008 PARIS, pour l'organisation en 2024 du Salon des Vignerons, pour un montant de 1 500,00 € (Mille cinq cents euros).

La recette liée à cette location sera imputée au budget 2024.

Décision n°2024 – 67 : assurance « véhicules a moteur et risques annexes » (lot 3) du groupement de commandes CCAS et ville de GROSLAY : signature du marché

De signer le marché d'assurance « Véhicules à Moteur et risques annexes » avec la compagnie GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, 1 bis rue du docteur Tenne, CS 90064, 92 184 ANTONY Cedex (SIRET : 382 285 260 02533), aux conditions suivantes :

- une prime prévisionnelle annuelle de 10 050,44 € (dix-mille-cinquante euros et quarante-quatre centimes) Toutes taxes et charges comprises,
- une prime annuelle de 260 € (deux-cent-soixante euros) toutes taxes et charges comprises, pour la PSE N°1- Bris de machines, pour la ville.

Que le présent marché prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 à 00h00 pour une durée d'un an renouvelable tacitement au maximum 2 fois (soit une durée maximale de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2027 à 24h00).

Décision n°2024 – 68 : Cabinet concept avocats/ CAPV PFFS Assainissement

Désigne le cabinet CONCEPT AVOCATS situé 12 avenue du Maréchal Montgomery 14000 Caen afin d'assister et de représenter la ville de Groslay dans le cadre de la défense des intérêts de la commune pour la contestation de la délibération n°2024-06-26_117 en date du 26 juin 2024 intitulé Adoption du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité révisé qui traite dans le chapitre 6 du tarif de la redevance assainissement.

D'accepter et de signer la convention d'honoraires au temps passé selon le taux horaire de 120 € euros HT (outre e taux de TVA en vigueur).

La Convention est conclue jusqu'à l'achèvement de la mission jusqu'au 31 décembre 2024. Elle est renouvelée dans les mêmes conditions par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie un mois avant l'échéance du terme.

Décision n°2024 – 69 : Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement communal relevant du domaine public

De consentir une convention d'occupation précaire et révocable d'un logement relevant du domaine public de type F3 d'une surface de 45,86 m², situé 12 Place de la Libération, Bâtiment C, 1^{er} étage

dans l'enceinte du groupe scolaire Alphonse Daudet – Marie Laurencin, à Monsieur Dylan BERTAUD, employé communal, à compter du 19/01/2024 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance forfaitaire mensuelle de 275,16 € (deux cent soixante-quinze euros et seize centimes), charges non incluses, payable sur appel de Monsieur le Trésorier de Montmorency.

Le montant du loyer pourra être révisé chaque année, à la date anniversaire du contrat, selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

En cas d'occupation plus courte, un prorata temporis sera effectué.

Les modalités d'occupation à titre précaire du présent logement sont fixées dans la convention jointe en annexe de la présente décision,

Conformément à cette convention, la commune est en droit d'y mettre fin à tout moment sans avoir à justifier d'un motif, moyennant un préavis de trois mois notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Le locataire peut dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trois mois, ramené à un mois en cas de mutation.

Décision n°2024 – 70 : Travaux de rénovation des façades et isolation des combles de l'hôtel de ville : signature de l'avenant n°3 au lot n°1

De signer l'avenant n°3 au lot n°1- Echafaudage- Ravalement- Maçonnerie- Zinguerie- Electricité- Peinture du marché relatif aux travaux de rénovation des façades et isolation des combles de l'Hôtel de ville- avec la société HABITAT BATIMENT CRISTAL sise 90 Bd Anatole France, 93 200 SAINT DENIS (SIRET : 851 622 647 00028) afin de faire réaliser des travaux d'éclairage de la façade de l'hôtel de ville et ce, pour un montant de 17 910,90 €HT(dix-sept-mille-neuf-cent-dix euros et quatre-vingt-dix centimes hors taxes),

Cela aura pour effet de porter le montant du lot n°1 du marché à la somme de 301 972,17 €HT et la dépense sera imputée au budget d'investissement 2024 de la ville.

Décision n°2024 – 71 : assurance « dommages aux biens et risques annexes » (lot 1) du groupement de commandes CCAS et ville de GROSLAY - signature du marché

De signer le marché d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes » (Lot 1) avec le groupement SATEC-AERIAL Assurances, représenté par le groupe SATEC, sis 4 place du 8 Mai 1945, 92 532 LEVALLOIS PERRET (SIRET : 784 395 725 RCS de Nanterre) pour un montant prévisionnel annuel de :

- 25 459,34 € hors charges et taxes, soit 35 469,24 € toutes charges et taxes comprises, auxquelles s'ajoutent 300 € de frais SATEC et 3500€ d'honoraires du groupe SATEC, soit un total de 39 269,24 € toutes charges et taxes comprises.
- Soit un montant de 1,4633 € Hors taxes et charges le mètre carré (2,0386 € toutes charges et taxes comprises le mètre carré)

Que le présent marché prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 à 00h00 pour une durée d'un an renouvelable tacitement au maximum deux fois (soit une durée maximale de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2027 à 24h00).

Que les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2025 et suivants de la ville et du CCAS.

Décision n°2024 – 72 : assurance « responsabilités et risques annexes » (lot 2) du groupement de commandes CCAS et ville de GROSLAY : signature du marché

De signer le marché d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes » (Lot 2) avec le groupement PNAS-AREAS Dommages, représenté par PNAS, sis Tour CB 21, 16 place de l'Iris, 92 040 Paris La Défense cedex (SIRET : 341 539 815 RCS de Nanterre) pour un montant prévisionnel annuel de :

- Pour la ville : 27 759,86 € hors charges et taxes, soit 30 358,25 € toutes charges et taxes comprises, (y compris prime de garantie assistance/rapatriement de 880,73 €HT/ 960 €TTC) et frais de quittance de 100 € par quittance,
- Pour le CCAS : une prime forfaitaire de 600 € hors charges et taxes (soit 654 € toutes charges et taxes comprises).

Que le présent marché prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 à 00h00 pour une durée d'un an renouvelable tacitement au maximum deux fois (soit une durée maximale de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2027 à 24h00).

Décision n°2024 – 73 : travaux d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment d de l'école élémentaire des Glaisières, lot n°1 (installation, échafaudage, ite, ravalement, peinture) - signature du marché

De signer l'acte d'engagement du marché relatif aux travaux de rénovation des façades et isolation des combles de l'Hôtel de ville- Lot n°1- Installation – Echafaudage – ITE – Ravalement – Peinture, avec la société HABITAT BATIMENT CRISTAL sise 90 Bd Anatole France, 93 200 SAINT DENIS (SIRET : 851 622 647 00028) pour un montant de total de 440 135,61 €HT (quatre-cent-quarante-mille-cent-trente-cinq euros et soixante et un centimes hors taxes),
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous- Préfet de Sarcelles et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal, au travers d'une communication lors de sa prochaine réunion.

Décision n°2024 – 74 : travaux d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment d de l'école élémentaire des Glaisières, lot n°2 (stores extérieurs) - signature du marché

De signer l'acte d'engagement du marché relatif aux travaux de rénovation des façades et isolation des combles de l'Hôtel de ville- Lot n°2- stores extérieurs, avec les Etablissements A. DUHAMEL, sis 47 rue François Chiffard, BP 40061, 62 502 Saint Omer cedex, (SIRET : 410 141 881 00012) pour un montant de 37 850 € HT (trente-sept-mille-huit-cent-cinquante euros hors taxes),
Les dépenses liées à ce lot du marché seront imputées au budget d'investissement 2024 et 2025 de la ville.

Décision n°2025 – 01 : Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement communal relevant du domaine public

Cette décision annule et remplace la décision n°2024-69

De consentir une convention d'occupation précaire et révocable d'un logement relevant du domaine public de type F3 d'une surface de 45,86 m², situé 12 Place de la Libération, Bâtiment C, 1^{er} étage dans l'enceinte du groupe scolaire Alphonse Daudet – Marie Laurencin, à Monsieur Dylan BERTAUD, employé communal, à compter du 01/01/2025 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance forfaitaire mensuelle de 275,16 € (deux cent soixante-quinze euros et seize centimes), charges non incluses, payable sur appel de Monsieur le Trésorier de Montmorency.

Le montant du loyer pourra être révisé chaque année, à la date anniversaire du contrat, selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

En cas d'occupation plus courte, un prorata temporis sera effectué.

Les modalités d'occupation à titre précaire du présent logement sont fixées dans la convention jointe en annexe de la présente décision,

Conformément à cette convention, la commune est en droit d'y mettre fin à tout moment sans avoir à justifier d'un motif, moyennant un préavis de trois mois notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Le locataire peut dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trois mois, ramené à un mois en cas de mutation.

Décision n°2025 – 02 : Demande du dispositif de soutien à l'investissement local (DSIL) afin de financer les travaux de ravalement et d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment D et restructuration complète des sanitaires de l'écoles des Glaisières

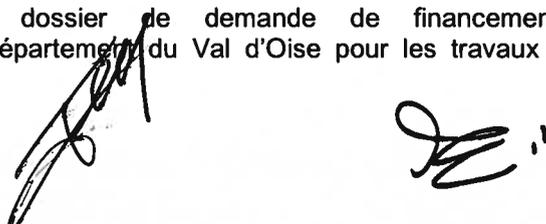
De constituer et déposer un dossier de demande de financement au titre de la DSIL (dispositif de soutien à l'investissement local) pour les travaux de ravalement et d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment D ainsi que la restructuration complète des sanitaires de l'écoles des Glaisières.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Financiers	Montant de la subvention HT ou de l'auto-financement	Indiquer de la sollicité ou acquis	Taux de subvention
DSIL	253 615,09 €	Sollicité	40 %
CD95	158 509,43 €	Sollicité	25 %
CAPV	95 105,66 €	Sollicité	15 %
Auto-financement	126 807,54 €		20 %

Décision n°2025 – 03 : Demande de subvention au titre de « Rénovation/Restructuration » au Département du Val d'Oise) afin de financer les travaux de ravalement et d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment D et restructuration complète des sanitaires de l'écoles des Glaisières.

De constituer et déposer un dossier de demande de financement au titre de « Rénovation/Restructuration » au Département du Val d'Oise pour les travaux de ravalement et



d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment D ainsi que la restructuration complète des sanitaires de l'écoles des Glaisières.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Financiers	Montant de la subvention HT ou de l'auto-financement	Indiquer de la sollicité ou acquis	Taux de subvention
DSIL	253 615,09 €	Sollicité	40 %
CD95	158 509,43 €	Sollicité	25 %
CAPV	95 105,66 €	Sollicité	15 %
Auto-financement	126 807,54 €		20 %

Décision n°2025 – 04 : Demande de subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée afin de financer les travaux de ravalement et d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment D et restructuration complète des sanitaires de l'écoles des Glaisières

De constituer et déposer un dossier de demande de financement au titre de pour les travaux du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée pour les travaux de ravalement et d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment D ainsi que la restructuration complète des sanitaires de l'écoles des Glaisières.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Financiers	Montant de la subvention HT ou de l'auto-financement	Indiquer de la sollicité ou acquis	Taux de subvention
DSIL	253 615,09 €	Sollicité	40 %
CD95	158 509,43 €	Sollicité	25 %
CAPV	95 105,66 €	Sollicité	15 %
Auto-financement	126 807,54 €		20 %

Décision n°2025 – 05 : M57 Fongibilité des crédits - décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

D'autoriser le transfert de crédit suivant :

Objet/libellé	Section	Dépenses	Chapitre	Nature
Attribution de compensation	Fonctionnement	- 17 550,00	014	739211
Intérêts – Rattachement ICNE	Fonctionnement	17 550,00	66	66112

Il sera rendu compte de ce virement de crédit à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

Décision n°2025 – 06 : Cabinet d'avocats EVODROIT- Vente sur adjudication pour le 32 rue Albert Molinier

Désigne le cabinet EVODROIT situé 28 Boulevard Jean JAURES 95300 Pontoise afin d'assister la commune pour la publication financière du bien situé au 32 rue Albert MOLINIER acquit sur adjudication.

D'acquitter la facture de 1 849,00 € TTC pour le dossier de la vente sur adjudication et la publication financière du bien situé au 32 rue Albert MOLINIER.

La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

Décision n°2025 – 07 : Convention relative aux missions du service de médecine du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

De signer la convention relative aux missions du service de médecine du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

La convention susvisée est établie entre la commune et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, pour une durée de 3 ans.

La collectivité participera aux frais d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne à concurrence du nombre de créneaux mis à la disposition de la collectivité.

Les dépenses seront inscrites au compte 6475 du budget principal de la Ville.

Décision n°2025 – 08 Travaux d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment D de l'école élémentaire des Glaisières - Rectification d'une erreur matérielle

- Lot n°1 : Installation – Echafaudage – ITE – Ravalement – Peinture
- Lot n°2 : Stores extérieurs

De corriger l'erreur matérielle présente à l'article 1 des décisions n°2024-73 et 2024-74 du 30 décembre 2024, concernant les travaux « d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment D de l'école élémentaire des Glaisières » et non la « rénovation des façades et l'isolation des combles de l'Hôtel de ville ».

Aucun autre élément n'est modifié et lesdites décisions restent pleinement valides et exécutoires quant à leur contenu :

- le lot 1 : Installation – Echafaudage – ITE – Ravalement – Peinture, est attribué à la société HBC, pour un montant de 440 135,61 € HT
- le lot 2 : stores extérieurs, est attribué aux établissements A. DUHAMEL pour un montant de 37 850 € HT.

Les dépenses liées à ces 2 lots du marché sont imputées aux budgets d'investissement 2024 et 2025 de la ville.

Décision n°2025 – 09 : Cabinet CONCEPT AVOCATS/ CAPV (PLU)

Désigne le cabinet CONCEPT AVOCATS situé 12 avenue du Maréchal Montgomery 14000 Caen afin d'assister et de représenter la ville de Groslay dans le cadre d'une consultation de la défense des intérêts de la commune concernant la demande de retrait de la délibération du 02 décembre 2024, par la communauté d'agglomération PLAINE VALLÉE, pour l'approbation du PLU.

D'accepter et de signer la convention d'honoraires au temps passé selon le taux horaire de 130 € euros HT.

La Convention est conclue jusqu'à l'achèvement de la mission jusqu'au 31 décembre 2025. Elle est renouvelée dans les mêmes conditions par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie un mois avant l'échéance du terme.

Monsieur le Maire demande d'en prendre acte.

Monsieur JEFFROY : Alors j'ai une question sur la décision n°68, Cabinet d'avocat contre la CAPV et assainissement.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur JEFFROY : Vous avez annoncé dans l'édito du groslaysien 78 de décembre 2024 que vous lanciez une procédure. Donc je suppose que c'est l'avocat qui porte cette procédure. Pouvez-vous nous dire un mot de l'avancement de cette procédure ? Et puis, comme dans la convention, c'était indiqué jusqu'à fin 2024, reconduite en 2025 si nécessaire, est-ce que la Convention a été reconduite ou pas ? Dernier point, est ce que c'est possible d'avoir une copie du recours ou de le consulter en mairie ?

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr. Le recours est en cours. Il y aura évidemment une tacite reconduction. C'est évident puisque nous en sommes au tout début. Nous sommes dans la phase préliminaire donc nous n'avons pas de retour de la CAPV, pour l'instant. Nous attendons, mais vous pouvez consulter.

Monsieur JEFFROY : J'ai une question sur la décision 2025-09. C'est encore un cabinet Concept Avocats. La CAPV a fait une demande de retrait de la délibération sur le PLU. Il y a un avocat qui est pris par la ville de Groslay. Est-ce que vous pourriez nous indiquer le motif de cette contestation de la CAPV.

Monsieur le Maire : Je vais vous indiquer le motif, la CAPV, se réveille un peu tard. Ils n'ont été présent à aucune de nos réunions, pourtant ils étaient sollicités. Ils ne sont pas venus non plus, voir le commissaire enquêteur. Après, ils m'ont fait part, oralement, d'un désaccord sur un petit point qui concerne les Monts du Val d'Oise. Je leur ai dit de prendre contact avec nos services. Visiblement, ça ne s'est pas passé, comme ça aurait dû se passer. Conclusion, ils ne sont pas d'accord. Donc c'est juste, une virgule pratiquement à changer. Alors que je pense que ça ne pose aucun problème. Nous avons pris un avocat. Nous verrons bien.

Monsieur JEFFROY : Il se trouve que j'étais en réunion de la Commission Aménagement du Territoire et Habitat, mardi soir à la CAPV, j'ai dit : « on a reçu une décision qui est fait, que la ville de Groslay prend un avocat, et cetera ». Et eux, ce qu'ils ont dit, c'est que, en l'état, le PLU, tel que nous l'avons approuvé bloque, suspend, le programme d'aménagement des Monts du Val d'Oise : pas d'hôtel, pas

de centre médical, pas de restauration, pas de commerce. Donc ça, c'est ce qu'il m'a été répondu en commission.

Monsieur le Maire : Oui, entre ce que nous disons et ce qu'ils disent, il y a une certaine différence.

Monsieur JEFFROY : Je termine juste. J'entends un certain écart, un certain décalage avec vos dires, vous dites « il y a une virgule », eux ils disent que le programme est à l'arrêt à cause du PLU de Groslay donc. Voilà qu'en est-il ?

Monsieur le Maire : Alors c'est totalement faux. La preuve, c'est qu'un certain nombre de choses avaient été faites déjà avant le PLU et sont en cours de construction. Donc s'il y avait des problèmes de ce côté-là je pense que c'est plus, une posture de leur part. Le fait de ne pas reconnaître leurs erreurs c'est le vrai problème, les travaux s'arrêteraient. Je donnerais aussi un autre exemple contradictoire à ce qui a été dit dans cette commission. C'est que le PLU, par exemple, empêchait la construction des emplacements où sont les gens du voyage, notamment rue de Montmagny, où au Rouillons et cetera. Et malgré tout ça, ça s'est fait, comme quoi tout est possible. C'est, quand même la CAPV et la Mairie qui donnent les permis. En principe si la Mairie ne s'y oppose pas et si la CAPV ne s'y oppose pas, je ne vois pas où est le problème. Quand on recherche des histoires, on arrive toujours à en trouver.

Monsieur JEFFROY : Bon, compte tenu de l'incertitude sur le sujet, moi je me permettrai de poser une question orale à la prochaine réunion de la CAPV.

Monsieur le Maire : Vous aurez certainement une réponse qui correspond à ce qu'ils disent, mais qui ne correspond pas forcément à la réalité. Il y a deux positions différentes. En tout cas, moi je souligne quand même, qu'ils ont été extrêmement légers dans cette affaire, puisqu'ils ne sont venus à aucune réunion. Ils n'ont fait aucune remarque écrite dans ce sens, durant la phase de construction de ce PLU. C'est entièrement leur faute.

Madame DERKAOU : Du coup je reviens juste sur cet épisode. Ça veut dire que, pour vous tout ce qui sera construit, donc tout ce que vous avez présenté plutôt dans notre discours aux vœux sera construit quand même malgré le PLU ?

Monsieur le Maire : Bien sûr que ce sera construit. Une question ? Très bien donc nous allons passer aux délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur JEFFROY : Il vaudrait mieux que vous disiez, qu'on prend acte parce que c'est dans la formule consacrée aux décisions.

Le conseil prend acte des décisions prises par le maire.

DENOMINATION DES MONT DU VAL D'OISE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les voies du secteur des Monts du Val d'Oise (représentées sur le plan ci-après annexé) ne portent pas de dénomination,

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

CONSIDERANT que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, DECIDE

Pour : 14

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAIN - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - M. Jean SZEWCZYK - Mme Monique CATHELIN-PENAUD

Contre : 3

M. Philippe GEFROTIN- M. Philippe HERCYK - Mme Laura COUDRIER (pouvoir à Monsieur François JEFFROY)

Abstention : 7

- Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. François JEFFROY

Article 1^{er} : DE PROCEDER à la dénomination des voies des Monts du Val d'Oise.

Article 2 : D'ADOPTER les dénominations suivantes pour les 5 voies de ce secteur conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération :

- Anne-Marie Staub (Rue Alpha sur le plan)
- Léonard de Vinci (Rue Beta sur le plan)
- Pierre Bézier (Rue Gamma sur le plan)
- Nicolas Tesla (Rue Alpha sur le plan)
- Gustave Eiffel (Rue du Baron Empain)

Article 3 : charge Monsieur le Maire de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Monsieur JEFFROY : Ce n'est pas une question, c'est 2 remarques. J'ai appelé un certain nombre d'entrepreneurs de la zone, en leur disant : « voilà, il va y avoir des noms qui vont être donnés. On va en discuter alors du prochain conseil municipal, le 6 mars. Avez-vous été sollicités, contactés pour voir un peu, et cetera ? ». Tous ont dit aucune consultation, aucune concertation. On ne savait même pas qu'il allait y avoir des nominations des rues. Donc ça, c'est regrettable. Ce n'est pas nouveau puisque vous décidez tout seul dans votre coin. Donc là, c'est un exemple de plus. J'ai appris, qu'il y avait du côté du Mont du Val d'Oise un leader européen en matière de construction d'organes pour des écluses. On aurait pu, par exemple choisir le nom de quelqu'un qui a contribué à la conception des écluses, peut être que ça aurait été un Grec, mais bon, pourquoi pas. Et ça, c'est ma 1^{ère} remarque. La 2^{ème} remarque, c'est alors qu'on prône la parité, finalement, il y a une femme et 3 hommes. Comme on vous l'avez fait déjà remarquer à plusieurs reprises, à Groslay, on cherche les noms des femmes. Et puis d'ailleurs, vous avez contribué à en supprimer une puisque le parc Rosy VARTE a changé de nom. Donc c'est un regret aussi sur ce second point.

Monsieur le Maire : Nous l'avons su entre les 2 conseils municipaux, entre celui-là et le précédent. Nous avons reçu un coup de téléphone, même pas un mail. Un coup de téléphone d'une personne, d'un employé de la CAPV, qui nous a dit : « il faut trouver des noms pour ces 5 rues et vous avez jusqu'à en gros 2-3 jours pour donner les noms et valider notre liste de noms à choisir ». Ils avaient déjà donné des noms qu'ils nous avaient imposés, qu'un employé avait proposé, ce n'était même pas un élu. C'était : Allée des Bateliers, Allée des Meuniers, Allée des cordonniers, Allée des boulangers et puis je sais plus quoi. Il y avait des noms de métiers. Nous avons estimé, avec le 1^{er} adjoint, que ce n'était pas une bonne idée. En plus, il n'y avait pas de nom de femme. D'ailleurs nous avons proposé ces noms et je n'ai trouvé qu'une seule femme parmi les scientifiques comme il n'y en a pas beaucoup, c'est vrai. J'ai quand même réussi à trouver un certain nombre de femmes. J'aurai pu trouver Marie CURIE, mais il y en a déjà l'impasse CURIE à Groslay. C'était compliqué. Voilà, l'épisode que nous avons subi. Il fallait très rapidement se prononcer. On ne nous a pas laissé beaucoup de temps, Monsieur CLOUET est témoin. Il a fallu très rapidement donner une réponse qui nous semblait plus pertinente que Boulanger, Meunier et cetera. Je comprends aussi que vous voulez à chaque fois nous accuser de tous les noms mais là, franchement, avons-nous le choix ?

Madame CAPITAINE : J'avais une petite remarque. Vous parlez de Marie CURIE, mais on aurait pu, nommer sa fille qui était chimiste, physicienne.

Monsieur le Maire : Effectivement, nous aurions pu, nous n'allons pas refaire le débat.

Monsieur JEFFROY : C'est juste que j'ai un pouvoir et, en fait, je prends mes consignes. Est ce qu'il est possible de changer mon vote d'abstention en contre pour Madame Coudrier ?

Monsieur le Maire : Oui, pas de souci.

MODIFICATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la Fonction Publique,

VU la délibération n° 24-12-66 en date du 2 décembre 2024 créant un emploi de responsable des Affaires Scolaires, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,

VU le budget,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis de la commission des finances du 4 mars 2025

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le grade du poste susvisé afin de permettre la nomination d'un agent par voie de mutation,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services mais également d'en assurer la modification afin de tenir compte des besoins de la collectivité,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

De modifier le grade de l'emploi de responsable des Affaires Scolaires. Cet emploi sera ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en lieu et place du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, DÉCIDE

Article 1 : D'ADOPTER la proposition ci-dessus formulée par Monsieur le Maire.

Article 2 : PRECISE que les dispositions relatives à la délibération n° 24-12-66 en date du 2 décembre 2024, non mentionnées dans la présente délibération, restent inchangées.

Article 3 : DE MODIFIER le tableau des effectifs, joint à la présente délibération, en ce sens.

Article 4 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur Corinthe : La question, c'est à chaque fois qu'il y a un changement de poste dans la ville, j'ai l'impression à chaque fois, on rétrograde, en fait, le poste du 1^{er} en 2^{ème} classe. Et ce n'est pas la première fois.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une rétrogradation.

Monsieur CORINTHE : Là, c'était un poste en 1^{ère} classe, semble-t-il ? D'accord, mais effectivement, la personne qui est embauchée sur ce poste aujourd'hui, est 2^{ème} classe.

Madame la Directrice Générale des Services : Dans la fonction publique, la 2^{ème} classe est au-dessus de la 1^{ère} classe.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2131 qui indique que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 relatif à la transparence financières des aides octroyées par les personnes publiques,

VU les dossiers de demande de subvention déposés par les associations pour l'année 2025,

VU l'avis de la commission des finances du mardi 4 mars 2025,

CONSIDERANT qu'afin de sécuriser juridiquement la délibération concernant le vote du budget, le Préfet nous a invité à soumettre une délibération spécifique pour l'attribution des subventions aux associations,

CONSIDERANT la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique),

Entendu l'exposé de Monsieur CITO, Maire Adjoint délégué aux associations, sports, loisirs et culture

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, DECIDE

Pour : 13



M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Jean SZEWCZYK - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATHELIN-PENAUD

Contre : 10

M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAoui - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. François JEFFROY (pouvoir Mme Laura COUDRIER)

Abstention : 1

M. Ludovic LEFFET

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'attribution de subventions aux autres associations, pour l'année 2025, telle que proposée dans le tableau global ci-dessous :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
Nom	Montant subvention 2025
Animo &Co	600,00
Association danse sportive Montmorency (ADSM)	200,00
Association sportive collège Copernic	500,00
Comité de Jumelage	24 000,00
Comité des Fêtes	39 000,00
Confrérie du Pichet Saint-Eugène	1 000,00
Conservatoire du Patrimoine Groslay	2 000,00
Coopérative Daudet	2 000,00
Coopérative Glaisières	2 200,00
Coopérative Marie Laurencin	1 350,00
Couleurs d'Art	1 500,00
Cyclo Club de Groslay	200,00
De Fil en Aiguille	250,00
Etoile Groslay Basket	3 800,00
Evid'3nse Academy	1 000,00
Football Club de Groslay (FCG)	18 000,00
Foyer socio-éducatif collège Copernic	800,00
Groslay Tennis de Table Club	5 000,00
Leonardo et Cie	200,00
M.L.C.	66 000,00
Mogadouro No Coracao	1 500,00
Rando Club Groslay Deuil (RCGD)	600,00
Réseau Groslaysien	200,00
Rugby Club Vallée Montmorency R.C.V.M. S	1 000,00
Tennis Club	1 800,00
UMG - Union Musicale de Groslay	6 000,00
UNCG - Union des Combattants de Groslay	500,00
TOTAL GENERAL	181 200,00

ARTICLE 2 : Le versement des subventions aux associations d'un montant supérieur à 20 000 euros pourra s'effectuer en 2 fois maximum.

ARTICLE 3 : Les crédits correspondants sont inscrits sur la nature 6574, chapitre 65 du budget principal 2025.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de tous les actes découlant de la présente délibération.

Monsieur GEFFROTIN : Alors j'aurais plusieurs remarques, La première remarque globale, c'est sur le dossier des demandes de subventions. J'ai remarqué que dans ce document, que vous demandez de remplir aux associations, vous avez fait disparaître 2 éléments qui me semblent indispensables, qui sont le compte de résultat et le bilan de l'Association pour l'année précédente. Sans ces éléments, il est impossible d'évaluer la situation comptable de l'Association, de savoir comment la subvention précédente a été utilisée et donc de vérifier si le budget prévisionnel et le montant de la subvention sont en adéquation avec le fonctionnement de l'association. Donc j'aimerais comme c'était le cas avant que vous rajoutiez dans les documents indispensables, le bilan et le compte de résultat, au moins pour les associations d'une certaine importance.

Monsieur CITO : Ma réponse est très simple, les associations d'une certaine importance, elles publient des bilans assez complexes. Le bilan qui nous est fourni notamment je vais prendre le cas le plus gros de tous, c'est la MLC. Le bilan de la MLC, c'est un pavé gros comme ça. Cela n'a aucun sens de le mettre dans le formulaire de demande subvention. La même chose, par exemple, le bilan du Bricolab est extrêmement complexe. Il y a beaucoup d'éléments dedans et les mettre dans un fichier Excel de 3 pages, on ne l'a pas considéré comme quelque chose de pertinent. On a les bilans et c'est tout. Donc les bilans, on les a, on peut les analyser ainsi de suite.

Monsieur GEFFROTIN : Là, c'est une remarque générale, mais je ne suis pas d'accord avec ta réponse. Je pense que les associations, suffisamment importantes, pourraient faire l'effort, de remplir un bilan et un compte de résultat simplifiés. Ce qui n'empêche pas, par ailleurs, qu'il présente un bilan complet de toutes leurs activités. Je trouve que c'est indispensable parce que ça permet vraiment de comparer, d'une manière formelle, tous les éléments, alors que là, de toute façon, ce que vous nous avez donné, on ne peut rien en faire parce qu'il y a seulement le budget. Donc on ne sait pas si c'est correct ou pas. On ne sait pas si c'est en phase avec l'activité réelle de l'association.

Monsieur CITO : On a des bilans complets, exhaustifs et cetera. Nous avons estimé que ça nous suffit, c'est tout. Je ne prétends pas que vous soyez d'accord avec nous, mais je vous explique, on a décidé que ça nous suffisait. Les bilans sont examinés, on les a et si on a des questions à poser, on les pose. C'est absolument suffisant, et complet à notre avis. C'est notre avis.

Monsieur le Maire : J'ajouterais qu'effectivement plusieurs personnes ont examiné au sein de la majorité ces bilans et donc il n'y a pas eu de remarque particulière à ce sujet.

Monsieur GEFFROTIN : Je vais revenir justement sur 3 associations, un peu plus en détail, sans aller plus trop loin. Le Bricolab, puisqu'il est cité, je voulais apporter quelques éléments d'information. Tout d'abord, je voulais rectifier une erreur. Dans le tableau des subventions, il est indiqué que pour le Bricolab, les montants de 2024 étaient de 1 000 €. Non c'était 2 500 €. Je ne sais pas d'où vous tenez ce chiffre là, mais c'est complètement erroné. Donc, j'ose espérer que ce type erreur ne s'est pas produite pour tous les autres associations.

Monsieur le Maire : 2 500 ?

Monsieur GEFFROTIN : Oui mais bon, il faudrait peut-être vérifier toutes les autres aussi.

Monsieur le Maire : Juste un petit détail, quand même concernant le Bricolab. En réalité, nous ne voulions même pas le mettre. Puisqu'il ne reçoit pas de subvention, il n'y avait pas d'intérêt à le mettre, nous aurions pu supprimer cette ligne, ce qui aurait évité cette remarque.

Monsieur GEFFROTIN : C'est très démocratique. Merci.

Monsieur CITO : J'ai devant moi la délibération de l'année dernière, l'attribution d'une subvention à l'association Bricolab, nombre de votant 20, dont tout le monde sauf un Monsieur JEFFROY, approuve l'attribution de subventions à l'association Bricolab d'un montant de 1 000 €.

Monsieur GEFFROTIN : Je peux vous montrer les comptes, puisque que c'est certainement l'association qui présente les comptes les plus complets et les plus transparents. On a reçu 2 500 € et on avait demandé 3 000 €.

Monsieur CITO : On fera un audit sur l'association. Ça, c'est sûr et certain.

Monsieur GEFFROTIN : Avec plaisir.

Monsieur JEFFROY : J'ai une petite question, par rapport à ça. Ce qu'on fait c'est un budget prévisionnel, donc on a fait une prévision de versement de 1 000 €. Mais le réalisé est de 2 500 € si j'ai compris ?

Monsieur CITO : Non, la délibération, c'est 1 000 €, là je n'ai aucune information sur 2 500 €.

Monsieur Jeffroy : Ce n'est pas du prévisionnel, c'est ce qu'on verse ?

Monsieur GEFFROTIN : Je n'ai pas fini, mon intervention. Là c'était des sous interventions. Après toujours sur le Bricolab.

Monsieur le Maire : Attendez pourquoi nous débattons sur le Bricolab qui ne reçoit aucune subvention cette année ? Je pense que ce n'est pas pertinent, donc on va cesser sur le Bricolab puisqu'il ne reçoit pas de subvention cette année.

Monsieur GEFFROTIN : C'est noté dans la délibération.

Monsieur le Maire : Ecoutez j'avais demandé que nous le retirions. Les services ne l'ont pas retiré, c'est une erreur. A partir du moment où une association ne reçoit rien, je ne vois pas pourquoi nous en débâterions. Nous n'avons pas de temps à perdre s'il vous plaît, merci.

Monsieur GEFFROTIN : Cela ne m'étonne pas, cela fait partie des principes démocratiques.

Monsieur le Maire : Non, mais si vous voulez, nous pouvons parler de toutes les associations qui ne reçoivent pas de subventions. C'est Monsieur GEFFROTIN le plus grand démocrate de Groslay.

Monsieur JEFFROY : On le soutient, on est d'accord. De toute façon, dès qu'il faut débattre, vous râler.

Monsieur GEFFROTIN : OK, puisqu'on n'a pas pu avoir de réunion avec vous sur le Bricolab, ça ne fait rien. Je vais arrêter pour ne pas polémiquer. Je vais aller sur le Comité des fêtes. Je constate avec plaisir que contrairement à l'an dernier, où il n'y avait même pas eu de demande. De fait, cette année, y a eu une demande de subvention de formaliser de 40 000 €. Donc je voulais remercier effectivement, pour ce bel effort. Je constate que, dans cette demande, à part le besoin exprimé de 40 000 €, le dossier est absolument vide, aucun budget prévisionnel. Et absolument rien sur les activités auxquelles ce comité a participé ou qu'il a financé. Ce qui veut dire que pas de comptabilité analytique qui permettrait de connaître le coût de revient de chaque événement. Donc vous allez accorder 39 000 € sans aucun justificatif. OK, je trouve que c'est complètement anormal et que cela va à l'encontre de l'exigence normal que vous avez pour toutes les autres associations.

Monsieur le Maire : Nous ne sommes pas là pour faire des remarques, mais pour travailler sur des faits. Alors merci pour votre question, c'était la dernière ou pas ?

Monsieur CITO : Je voudrais corriger une erreur macroscopique de Monsieur GEFFROTIN. L'année dernière, le Comité des fêtes a déposé une demande en bon et due forme que j'ai. Si vous ne l'avais pas, ça ne veut pas dire qu'elle n'a pas été faite. C'est tout. Arrêter de mentir, renseignez-vous au fond, lorsque vous êtes sûr, vous parlez. Sinon on refait l'histoire des 1 000 € de 2 500 €. Arrêtez de polémiquer. Le Comité des fêtes ne fait qu'exécuter ce que la mairie lui demande d'exécuter au profit et au bénéfice des groslysiens point à la ligne. Ça nous suffit. Mettez au vote une motion de défiance, si ça passe, ça passe, sinon vous taisez. C'est tout. Et on arrive à rentrer à la maison un peu plus tôt.

Monsieur GIRARD : J'ai reçu du comité des fêtes un bilan effectivement avec une comptabilité analytique de chaque manifestation, avec entrée/sortie. Avec ça, j'ai fait le bilan général reprenant les termes de chaque manifestation pour sortir le bilan.

Monsieur JEFFROY : C'est vous qui faites le bilan du Comité des fêtes ?

Monsieur GIRARD : Non, je le contrôle.

Monsieur JEFFROY : Vous venez de dire, j'avais un document avec une comptabilité.

Monsieur le Maire : Je ne vous ai pas donné la parole, Monsieur JEFFROY, vous prenez, de façon intempestive, la parole. Vous contestez tout et son contraire. Monsieur GIRARD est comptable donc il aide Monsieur MEI à faire les comptes. Voilà tout simplement, c'est ça. Arrêtez de dire qu'il y aurait des fraudes ou je ne sais quoi qui n'existe pas. Tout de suite, c'est la suspicion. Monsieur GIRARD a travaillé avec Monsieur MEI et il l'a aidé à effectuer ce travail qu'il n'est pas capable de faire tout seul. Voilà, c'est tout.

Monsieur GEFFROTIN : je ne dis pas de qu'il n'y a pas de bilan ou de compte de résultat. Je dis qu'il n'y a pas de budget prévisionnel. Ce qui veut dire que vous accordez une subvention sans prévision. C'est absolument anormal et contraire au principe que vous exigez aux autres associations. Parce qu'il y a écrit en toutes lettres que sans ces pièces, la demande n'est pas recevable. Et c'est une association comme une autre.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas une association comme une autre. Je vais répondre parce que là, c'est trop. Monsieur GEFFROTIN, il existe plusieurs types d'associations au sein de notre commune. Il y a des associations qui sont des associations indépendantes. Nous avons cité le Bricolab et cetera, même s'il en fait pas partie cette année. Puis, il y a des associations qui sont des associations satellites de la Mairie, qui travaillent avec la mairie. Vous n'êtes pas sans savoir que le Comité des fêtes a organisé le feu d'artifice, la brocante, la Kermesse, le Noël et cetera. Donc chaque manifestation en réalité qui est faite avec la Mairie est faite sous l'égide du Comité des fêtes. Ne dites pas qu'il n'y a pas de prévisionnel. C'est un marronnier. Ça veut dire que ça se reproduit chaque année. Donc ne cherchez pas la petite bête là où il n'y en a pas. C'est simple, et ne dites pas que ce n'est pas démocratique, puisque chaque année, vous les voyez ces manifestations. Chaque année, il y a les affiches. Chaque année elles ont lieu, et cetera, et vous y êtes parfois.

C'est pareil d'ailleurs pour le Comité de jumelage. Le Comité de jumelage aussi une association satellite de la Mairie. Oui, tout à fait. Rien ne se fait sans que la Mairie soit d'accord. Nous pourrions presque rajouter le Patrimoine parce qu'il est présent à toutes les manifestations. Ce n'est pas une association satellite, mais il pourrait presque être une association de satellite de la mairie. Donc chercher la polémique pour vous rendre intéressant devant le public, ce n'est pas intéressant.

Monsieur GEFROTIN : Encore plus si une association est satellite de la Mairie, elle a une exigence comptable encore plus importante. De la même façon que la Mairie a des exigences, les associations de satellites devraient respecter les mêmes exigences. Et de dire de toute façon, il n'y a qu'à faire comme l'an dernier, et cetera, ce n'est pas vrai, ce n'est pas ça la comptabilité. Et Monsieur l'expert-comptable devrait m'approuver.

Monsieur le Maire : Vous faisiez une polémique sur les budgets prévisionnels et là maintenant, vous dérivez sur autre chose. Le budget prévisionnel, je viens de vous le donner, dans l'ordre pratiquement, à savoir la fête de la musique, la kermesse, la Brocante, le Noël. Les œufs de Pâques et cetera. Donc tout ça, c'est un copié-collé. Chaque année, nous ne changeons quasiment rien et les prix sont quasiment les mêmes d'année en année. Oui, donc nous prenons le bilan de l'année précédente Sauf si bien sûr nous créons une nouvelle manifestation, ce qui ne sera pas le cas pour 2025 et nous remettons des chiffres qui sont à peu près les mêmes en prenant peut être en compte l'inflation et peut être d'autres éléments supplémentaires qui vont se greffer sur une manifestation. Ce sont toujours les mêmes manifestations. Donc le budget est prévisionnel, ne dites pas n'importe quoi, il existe et si vous venez à l'a Mairie, on vous le donnera. Il n'y a pas de problème.

Monsieur JEFFROY : Je voulais dire 2 choses. La première, c'est que les années précédentes d'ailleurs, à ma demande, on avait eu des réunions de la Commission de contrôle des bilans des associations. Cette année, elle n'a pas été réunie. Et je pense qu'elle ne se réunira pas si je ne refais pas 3 fois la demande. Donc je regrette cet état de fait. Il y a un adjoint qui est chargé des finances, qui est chargé de contrôler le bilan des associations et qui ne fait pas son travail. La 2^{ème} chose, c'est que la demande du Comité des fêtes est arrivée totalement hors délai. La date qu'il y a dessus, c'est 22 février, je crois que c'était le 5 janvier la date limite. Mais c'est probablement un effet de satellite. Le 3^{ème} point et dernier c'est que vous dites : c'est un copier-coller. On fait la même chose tous les ans. Alors expliquez-moi, comment on passe d'une subvention, en 2021/2022, de 20 000 € à 40 000 €, en 2025 ? Si on fait la même chose, l'inflation elle est sacrément élevée, donc là on a une augmentation significative. Ils ont demandé 40 000, vous avez arbitré à 39 000, donc on a fait fois 2. Votre raisonnement qui consiste à dire : on fait des copier-coller, d'année en année, en réalité, on a fait fois 2. Donc non ce n'est pas vrai que l'on fait juste copier-coller.

Monsieur le Maire : Je vais répondre, parce que là, vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit. J'ai dit : on faisait les mêmes prestations, en gros la kermesse, la fête de la musique, la fête de la nature, et cetera, mais à l'intérieur de ces fêtes, nous pouvons effectivement avoir des coûts supplémentaires, faire peut-être un petit peu plus de ce côté-là. Une 2^{ème} remarque concernant ce qui se passait. Vous remontez au début du mandat, mais moi, je vais remonter même avant le début du mandat. Je vais remonter au mandat précédent, il faut que les groslysiens sachent puisque c'est filmé. Ils ont le droit de savoir. Ils ont le droit de savoir la vérité. La vérité, c'est que quand nous additionnons, ce que fait aujourd'hui le comité des fêtes à lui tout seul, nous n'étions pas loin des 70 000 à 80 000 €. C'est à dire que le Comité des fêtes aujourd'hui fait ce que faisait le Comité des fêtes ancien et en même temps ce que faisait l'OCSLC. Quand nous additionnons finalement les 2 puisqu'aujourd'hui, il fait le travail des 2, nous arrivons, à l'époque, à un chiffre qui avoisine, pour certains cas, les 80 000 €, des fois les 70 000 €. Aujourd'hui, nous arrivons à faire la même chose pour beaucoup moins cher. Je ne vois pas de quoi les gens se plaignent. Cela veut dire que nous sommes beaucoup plus performants.

Monsieur CITO : Effectivement, il y a des groslysiens qui passent du temps, à Grosly, et qui savent qu'en 2020, 2021, il n'y a pas eu de brocante. Il n'y a pas eu de kermesse. Il y a beaucoup de choses qui n'existaient pas à l'époque qui ont été créées au fil du temps. La Brocante a été créée pour la première fois il y a 2 ans la brocante par le Comité des fêtes.

Madame DERKAOU : C'est une ancienne manifestation.

Monsieur le Maire : Comme dirait Monsieur JEFFROY, « les mots ont un sens ». Quand on dit, c'est le Comité des fêtes. C'est la première fois depuis un certain nombre d'années, depuis que nous sommes là, que le Comité des fêtes fait la brocante. Avant ce n'était pas le Comité des fêtes, c'est tout.

Madame DERKAOU : Ce n'est que du copier-coller.

Monsieur le Maire : Il faut être précis Madame, nous n'allons pas contester le fait que la brocante existait. Elle n'existait pas sous ce format là puisque ce n'était pas le Comité des fêtes qui la faisait. C'était effectivement l'OCSLC et par ailleurs, elle a changé aussi de lieu.

Monsieur CITO : En tout cas, Monsieur JEFFROY se demande pourquoi on est passé de 20 000 € à 40 000 € et essaie de l'expliquer. Une chose est sûre, le comité de fête ne sera jamais demandé de financer »'édition d'un bouquin qui s'appelle « le fabuleux destin de Joël BOUTIER », pour célébrer les 20 ans de mandat du maire. Ça sûrement on ne demandera pas de le faire.

Monsieur le Maire : Oui, ça a été fait. Nous avons les documents. Je pense que s'il y a des questions sérieuses, on peut continuer.

Monsieur HERCYK : Juste pour vous dire, je ne comprends pas trop pourquoi, vous avez augmenté tous les tarifs de la Mairie (cantine et centre de loisirs) de l'indice Insee et que vous n'avez pas augmenté le budget des associations de ce même indice.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, nous parlons des associations, nous ne parlons pas de la cantine. Je ne comprends pas le lien entre la cantine et les associations. Soyez précis, nous parlons des associations. La cantine c'est hors sujet.

Monsieur HERCYK : Vous avez augmenté tous les tarifs de la Mairie de l'indice Insee

Monsieur le Maire : Les tarifs de la Mairie ? Nous ne parlons pas des tarifs de la mairie.

Monsieur HERCYK : Dès que l'on n'ait pas dans votre sens, cela ne va pas.

Monsieur le Maire : Nous pouvons parler aussi du beau temps, mais là ce n'est pas le lieu. Là, nous parlons des subventions.

Monsieur HERCYK : Attendez, vous avez parlé du livre de Monsieur BOUTIER. Je m'en fou.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas parlé du livre de Monsieur BOUTIER.

Monsieur HERCYK : Ce n'est pas vous, c'est Monsieur CITO.

Monsieur le Maire : Il y avait quand même un lien. Pourquoi ? Parce que ce dont il parle, c'était pour illustrer une action qui avait été faite par le Comité des fêtes et qui n'avait aucun rapport avec la vie locale.

Monsieur CORINTHE : J'aimerais savoir qui a décidé du montant des subventions alloués aux associations ?

Monsieur le Maire : Nous avons pris en compte les demandes. Nous avons discuté avec certaines associations. J'ai fait des propositions. Pour être précis, jusqu'au fond, il a été affecté plus de ce que j'avais proposé. Il y a 5 000 € de plus de ce que j'avais proposé à l'origine.

Monsieur JEFFROY : Alors je voulais vous faire part de mon incompréhension sur 4 associations. La première, c'est le Football Club de Groslay qui ne voit pas augmenter sa subvention, depuis plusieurs années, alors que son nombre de licenciés est passé de 418 en 2020-2021 et à 545 pour la saison 24-25. Je pense que ça mériterait une augmentation de la subvention. Le rugby club vallée de Montmorency Soisy était à 6 100 € en 2000-2021, il est tombé à 1000 € en 2025. Je ne comprends pas pourquoi ce club, qui est le seul à proposer une activité de ce type de sport, dans toute la région, ne bénéficie plus de notre soutien. Pourquoi le Bricolab a été censuré cette année, puisqu'il tombe à 0. Je pensais que c'était votre association, dont vous étiez fier, que vous vouliez supporter jusqu'à la fin de votre mandat. Et, je vois que vous la plombez. Le dernier sujet, c'est la Conférence Saint Vincent de Paul qui s'occupe des groslysiens en difficulté, qui a demandé 700 € et qui n'obtient rien. Donc je vous propose, pour corriger ces erreurs, un amendement.

Amendement n°1

« Les associations groslysiennes contribuent à la qualité de vie dans notre commune. Sport, loisirs et culture sont des facteurs d'épanouissement personnel, de socialisation, d'attractivité de Groslay

Considérant :

- l'augmentation du nombre de licenciés du Football Club groslysiens qui est passé de 418 en 2020-2021 à 545 en 24-25,
- Que le Rugby club de la vallée de Montmorency est le seul club des environs à proposer ce sport,
- Qu'il est important de donner aux Bricolab les moyens de poursuivre ses activités
- Que la Conférence Saint Vincent de Paul joue un rôle essentiel auprès des groslysiens en grande difficulté
- Que la subvention du Comité des fêtes a connu une hausse exceptionnelle depuis 2021 et qu'aucune prévision n'a été présentée au Conseil.

Après en avoir délibéré, décide de modifier la délibération relative à l'attribution des subventions communales annuelles aux associations comme suit :

Le FCG,	20 000 €	+ 2 000,
Le rugby club vallée Montmorency,	3 000 €	+ 2 000,
Le Bricolab,	1 000 €	+ 1 000,
La Conférence Saint Vincent de Paul	1 000 €	+ 1 000,
et le Comité des fêtes passe à 33 000		- 6 000.

Monsieur le Maire : Avant de passer au vote de votre motion, je pense qu'il serait de bon ton que Monsieur CITO réponde sur un certain nombre de vos affirmations.

Monsieur CITO : Je vais prendre note du fait que vous avez dit : « je ne comprends pas ». Je vais vous expliquer si vous avez la bonté de m'écouter. Bouchra, si vous avez la bonté de vous taire et de m'écouter. Alors le Football Club de Groslay, c'est un club avec qui je travaille régulièrement. Et vous avez un problème parce que vous n'avez pas compris que l'on ne donne pas pour récompenser du bon travail. On donne de l'argent pour faire du travail. Le Football Club a été capable, comme vous le dites déjà, d'augmenter sensiblement le nombre de licenciés qu'ils ont effectivement avec les subventions qu'ils avaient. En réalité, l'argument que j'ai parce que vous faites des comparaisons comme ça vous intéresse. On ne compare pas 2025 à 2021 parce que moi ce qui m'intéresse c'est qu'entre 2024, 2023, ils ont perdu considérablement de nombres de licenciés femme. Ce qui était un des trucs qu'on essayait de faire, donc là ... Si Madame DERKAOUI pouvait arrêter de ricaner comme une poule, ça serait très sympa.

Monsieur JEFFROY : Continuez comme cela et on risque de sortir.

Monsieur CITO : Mais allez-y.

Monsieur JEFFROY : Ça risque de poser un problème.

Monsieur CITO : Mais pas du tout. Sortez.

Monsieur JEFFROY : Un peu plus tard.

Monsieur le Maire : Je voudrais répondre sur le Bricolab, parce que comme vous l'avez dit, c'est quelque chose que j'ai sollicité, promu. Il s'avère qu'à l'examen de leur bilan, ils avaient beaucoup de trésorerie. Que font-ils de cette trésorerie ? Je pense qu'il faut qu'ils investissent. L'objectif d'une subvention, ce n'est pas d'abonder le compte en banque, c'est de faire en sorte que derrière, il y ait des actions, il y ait des utilisations de cette subvention. A partir du moment où on leur a dit, il faudrait que vous vous investissiez dans telle ou telle chose, et que ces choses n'ont pas été investies, pourquoi continuer à abonder ? Eux-mêmes, d'ailleurs, ne sont pas demandeurs. De même, si je prends le foot, ils n'ont pas fait de récrimination et il y a que les élus qui font récriminations, le jour du vote. Et d'ailleurs, on leur a même permis de faire une action. Nous leur permettrons d'en faire plusieurs d'ailleurs, chaque fois qu'ils le solliciteront pour gagner de l'argent. C'est le cas pour le loto. Je pense que nous avons estimé que c'était suffisant. Il n'est pas nécessaire d'en rajouter. Nous ne sommes pas là pour abonder les livrets d'épargne. Nous ne sommes pas une banque, Nous allons passer au vote de l'amendement.

Contre : 12

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINÉ - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATHELIN-PENAUD - M. Jean SZEWCZYK

Contre : 10

M. Philippe GEFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. François JEFFROY (pouvoir Mme Laura COUDRIER)

Abstention : 2

M. Ludovic LEFFET - M. Denis JOLY

L'amendement, à 2 voix près, n'est pas adopté.

Monsieur BOISSEAU : Donc puisque cette motion n'a été refusée, j'aurai une autre proposition. Il n'y a pas de raison, je n'ai pas dit un mot depuis maintenant.

Amendement n°2

« Moi, ce que je proposerai c'est, qu'éventuellement par rapport au coût de la vie et ainsi de suite, de prévoir sur une augmentation de 1,7 % sur les subventions. Ce qui me paraît très logique, dans le sens, où on a augmenté certains tarifs. Et donc de faire une proposition d'augmenter de 1,7 %. Ce qui amènerait un budget global à 182 325 au lieu de 181 200. Ça ne va pas non plus mettre en déséquilibre le budget. Dans les propositions phares, je dirais, puisque on parlait du Comité des fêtes ainsi de suite :

Le Comité des fêtes se retrouverait avec 37 500 et non 39 000,

Le foot passerait à 18 500 et non pas 20 000,

La MLC 66 000, on ne touche à rien puisqu'ils avaient 62 000 en 2024. Vous avez fait le choix de les passer à 66 000. C'est bien. Ça sent 2026.

Et le club de rugby, le passer à 1 200.

Les autres, je vous fais grâce des centimes. Après, je vous donne le tableau, vous faites ce que vous déciderez. »

Mais je pense que de faire une évolution à 1,7 %, ça permet de rééquilibrer un peu les demandes de subventions par rapport aux clubs, pour le FCG, ça fait comme 500 € de plus, ce n'est pas négligeable. Je tiens quand même à rappeler que le FCG, comme vous l'avez dit justement, ils font

des manifestations pour avoir des recettes. Ce qui est très bien. Mais bon, ça reste quand même des bénévoles. Ce que j'ai dit en Commission de finances, ils sacrifient quand même beaucoup de temps pour les jeunes et ainsi de suite pour les équipes. Ils passent du temps le samedi, le dimanche, les entraînements dans la semaine, et en plus, il faut qu'ils sacrifient un ou 2 weekends, par an, pour avoir des recettes supplémentaires. Donc j'estime que on doit avoir la reconnaissance des bénévoles. On a l'impression que parfois, ce n'est pas tout à fait ça. Et donc ça serait bien je dirais d'adopter ce cette proposition qui me paraît correcte.

Monsieur le Maire : Vous n'êtes pas sans savoir et vous le verrez, au cours de cette présentation, que nous avons de moins en moins de recettes, que ce pays est un pays déficitaire. Les charges des contribuables augmentent sans cesse. Donc, je pense qu'il n'est pas de bon ton de prendre de l'argent chez les contribuables pour donner à tort et à travers. Les associations ont aussi des adhérents et les adhérents, en premier lieu, doivent mettre à la main à la poche. C'est mon sentiment. Ce n'est pas forcément le contribuable qui doit toujours abonder dans le domaine des subventions. C'est aussi ceux qui participent à ces associations.

Monsieur BOISSEAU : Si je peux anticiper par rapport à votre DOB, que vous allez nous présenter, j'ai vu une ligne et vous allez peut-être l'expliquer. J'anticipe un peu mais l'indemnité des élus va avoir une augmentation de 5 173 €, pour 2025.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait. Mais je vais vous expliquer. Ce n'est pas moi qui fixe les augmentations des élus, c'est l'État. L'État quand il augmente les fonctionnaires, il augmente les élus, dans le même pourcentage, ce n'est pas la Mairie qui le fait, c'est l'État

Madame CAPITAIN : Une petite remarque, je voulais dire que les associations qui demandent une subvention, c'est pour leurs actions, pour le but de l'association. Ce n'est pas spécialement, comme vous le pensez Monsieur BOISSEAU, une reconnaissance des bénévoles. Vous mettez trop de sentiments de ce côté-là ? Je pense qu'une association qui demande une subvention, si elle demande 5 000 €, ce n'est pas pour faire plaisir à ses bénévoles. C'est parce qu'elle en a besoin pour ces actions. Voilà, c'était ma remarque.

Monsieur CORINTHE : J'aimerais juste rajouter, quand même, que les associations, c'est ce qui fait vivre aussi la ville.

Monsieur le Maire : Avons-nous dit le contraire ? Néanmoins, ceux qui font vivre aussi la commune, ce sont les contribuables. Nous pouvons aussi dire, nous ne le disons pas assez, ce sont des gens qui travaillent, qui se lèvent tôt le matin et qui se voient, de plus en plus, dépouillés du fruit de leur travail. A un moment donné, eux ont peut-être envie de mettre leur argent là où ils le souhaitent et pas forcément là, où on leur prend.

Monsieur CORINTHE : Oui, mais si ces mêmes contribuables, peut-être, demande à ce que l'association continue à faire vivre ...

Monsieur le Maire : Dans ce cas-là, ils continuent à mettre de l'argent dans leur association. Ce n'est pas un problème, nous ne les empêchons pas.

Monsieur JEFFROY : Je demande, à Guy BOISSEAU, s'il est d'accord pour qu'on intègre dans sa proposition d'amendement, + 700 € pour Conférence Saint Vincent de Paul parce que tout de même, en ayant parlé avec les gens qui s'occupent des groslysiens en grande difficulté, il y a des groslysiens qui ne mangent plus que 2 repas par aujourd'hui. C'est de cela dont on parle. Et vous dites que vous ne voulez pas lâcher 700 € pour cette association. Franchement, j'ai du mal à comprendre. Après, peut être que je suis trop émotif, comme dirait Madame CAPITAIN. Je parle juste de reconnaître qu'il y a des groslysiens en grande difficulté et que cette association effectue un travail remarquable pour les aider.

Monsieur le Maire : Il y a quand même un centre d'action sociale à la Mairie donc qui distribue d'ailleurs des repas, au travers de son épicerie sociale. Et je rappellerai que Saint Vincent de Paul ne sont pas les seuls. Et puis, il faut quand même le dire, ceux qui sont à la tête de Saint Vincent de Paul sont des gens très proches de vous et qui sont vos premiers soutiens, donc c'est normal que vous le souteniez.

Madame DERKAOU : Saint Vincent de Paul s'occupe de gens que le CCAS lui envoie. Vous êtes bien au courant Madame NUNES ?

Madame NUNES : Pas du tout.

Madame DERKAOU : Bah, vous devriez vous renseigner. Madame I. envoie du monde du CCAS vers son Saint Vincent de Paul.

Monsieur le Maire : La première aide, c'est d'abord le CCAS. C'est l'Épicerie sociale.

Madame DERKAOU : Non, Saint Vincent de Paul pallie les manques du CCAS.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de manque au CCAS. C'est une contre-vérité. Forcément, puisque c'est vous qui le dites, ce ne peut être que vrai ! Nous ce qu'on dit, c'est que c'est faux. Monsieur BOISSEAU, votre amendement peut-il être modifié en mettant les 700 € ?

Monsieur BOISSEAU : Oui.

Monsieur le Maire : Très bien, alors nous allons procéder aux votes

Contre : 12

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINÉ - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATHELIN-PENAUD - M. Jean SZEWCZYK

Pour : 10

M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. François JEFFROY (pouvoir Mme Laura COUDRIER)

Abstention : 2

M. Ludovic LEFFET - M. Denis JOLY

Monsieur JEFFROY : Je veux dire un petit commentaire très court. Vous chipotez pour 700 €. Monsieur HARLE, c'est ce que vous touchez en 2 mois d'indemnité de délégué. Vous touchez 300 € par mois d'indemnité de délégué. Allez, je vous concède 2 mois et demi. En 2 mois et demi, vous touchez les 700 € de la subvention. Qu'est-ce que vous avez fait, dans les 2 mois et demi, qui viennent de s'écouler au service des groslysiens ? Qu'avez-vous fait ? Combien de réunions ?

Monsieur le Maire : Excusez-moi, ce n'est pas à vous de poser les questions.

Monsieur JEFFROY : Je suis au Conseil municipal, je prends la parole. Je l'ai, vous me l'avez donnée. Je pose des questions que je veux.

Monsieur le Maire : Nous parlons des subventions.

Monsieur JEFFROY : Il faut savoir se regarder dans la glace. 3 600 € par an que vous prenez, dans la poche des contribuables, pour rien. Qu'avez-vous fait, depuis un an, dans votre domaine ? Qu'avez-vous fait dans votre domaine, depuis un an ? Combien de réunions ? Combien d'heures ?

Monsieur le Maire : Monsieur JEFFROY, vous n'êtes pas au tribunal. Vous n'êtes pas le grand procureur de la ville de GROSLAY. Je refuse que nous répondions à ce genre de question, qui est tout à fait déplacé. Monsieur HARLÉ fait son travail, et vous n'avez pas à le juger. Je suis désolé. C'est scandaleux. Nous pouvons dire la même chose de vous.

Madame DERKAOUI : C'est notre argent. On a le droit de savoir ce qu'ils font avec.

Monsieur le Maire : Oui, c'est votre argent. Il fait son travail, il participe à des commissions, il est, là en tant qu'élu.

Monsieur CITO : On ne peut pas attaquer les gens comme ça.

Monsieur le Maire : Madame DERKAOUI, il n'y a pas de non, c'est comme ça. Nous allons passer aux votes maintenant puisque les questions sont terminées.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312.1,

VU la loi du n°2016-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

VU la Loi de finances n°2025-127 du 14 février 2025,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal,

VU le Rapport sur les Orientations Budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération,

CONSIDERANT que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport à partir duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir débattu, PREND ACTE :

Article 1 : De la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, qui a eu lieu ce jeudi 6 mars 2025.

Article 2 : De l'existence et de la communication du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire : Nous passons au Rapport d'Orientations Budgétaires.

Monsieur JEFFROY : Monsieur le Maire, nous quittons la séance et je vous invite à faire le compte sur le quorum.

Monsieur le Maire : Très démocratique, il n'y a pas de souci, nous vous reconvoquerons pour le prochain conseil.

21h31 : 8 conseillers municipaux quittent la salle.

M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. François JEFFROY

15 Conseillers municipaux sur 29 sont présents.

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATHELIN-PENAUD - M. Ludovic LEFFET - M. Guy BOISSEAU

Monsieur le Maire : Le quorum est atteint. La séance peut se poursuivre. Je vous remercie Monsieur BOISSEAU d'être resté.

Monsieur BOISSEAU : C'est quand même déplorable cette attitude générale. Vous savez pourquoi je reste Monsieur le Maire ? c'est très simple, j'ai été élu par le peuple. Vous allez présenter un D.O.B. qui va me permettre de poser des questions et d'être plus prêt, je dirais, par rapport au budget.

Monsieur le Maire présente le Rapport D'orientation Budgétaire.

Monsieur BOISSEAU : Je dirais « ce budget-là oui, pourquoi ». Ce qui me gêne un peu, il est vrai que vous avez fait des économies. Ça c'est sûr, mais en face, même si vous dites que vous faites votre programme, il y a quand même beaucoup de choses qui n'ont pas été faites et qui se dégradent. Je prends entre autres l'exemple de l'Église. Depuis 2020, on dit : « on va faire, on va faire ».

Monsieur le Maire : Alors on a prévu.

Monsieur BOISSEAU : Monsieur le Maire, attendez. Depuis 2020, il faut savoir qu'en moyenne, pour l'Église, il faut mettre entre 150 et 200 000 € par an. Malheureusement, mais c'est un bâtiment qui est classé. Depuis 2020, il n'y a rien qui a été fait. Et, on sait très bien, qu'à partir du moment où on monte un dossier par rapport à l'Église, ça met au moins 3 ans, entre la DRAC qui doit donner ses avis, l'Architecte des bâtiments de France qui n'est pas d'accord et ainsi de suite. Après il faut trouver les financements. Ça veut dire que même les 30 000 €, que vous avez mis en 2025, toute façon ils ne seront pas utilisés. Et ça veut dire qu'en 2026, si un dossier correct est monté, on va commencer à faire les travaux ; mais ça va être sur le budget de 2027. Ça ne va pas nous coûter 300 000 €. Vous allez être entre 500 et 600 000 €.

Sur d'autres choses, entre autres l'entretien des voiries, ce que je ne comprends pas, c'est comment, aujourd'hui, alors qu'on a un marché de contrat d'entretien, il y a autant de trous dans la ville. Alors, vous avez fait un choix d'investir dans des petits panneaux pour dire « attention aux trous » c'est bien.

Monsieur le Maire : Alors là c'était prévu pour le 14, ils ont reporté.

Monsieur BOISSEAU : Oui, mais bon. Je dirais, à partir où il y a un trou, je ne comprends pas. Enfin moi, à mon époque, excusez-moi, je vais parler comme un ancien, quand il y avait un trou, l'entreprise intervenait dans les 24 heures. Et c'était un travail correct. Il faisait ce qu'il fallait et ainsi de suite. Aujourd'hui, on se rend compte que, je prends l'exemple de la Rue des Carrières parce que j'y passe tous les jours (2 fois par jours), il y a des trous qui ont été bouchés au ciment. C'est inadmissible. Je vous rappelle, quand même, que vous êtes responsable. Si demain, il y a un accident, un gamin qui tombe dans le trou avec son vélo ou sa mobylette et qui se tue, mais vous êtes responsable. Il y a quand même des choses où on dit : « on a fait des économies, on est bien, on a de la trésorerie », mais ça, à la limite, les gens s'en moquent quelque part. Vous devez quand même amener la sécurité aux riverains.

DJ

E'

Monsieur le Maire : Je demande tous les jours à ce que ce soit fait, mais malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

Monsieur BOISSEAU : Attendez-vous êtes maire, vous savez, quelquefois, imposer je dirais des ordres et ainsi de suite, donc là je ne comprends pas que ça ne se soit pas fait. Je me suis rendu compte qu'à travers votre DOB, il y a des choses qui ont disparues : la Maison Lehiboux, on n'en entend plus parler. Je ne sais pas où on en est ? On a refait la couverture. On a changé 3 fenêtres, en fait, on a bricolé.

Sur votre verger, rue des Ouches, tous les ans, on mettait une petite somme, là, il n'y a plus rien.

Monsieur le Maire : Non, parce que nous sommes presque arrivés au résultat.

Monsieur BOISSEAU : Dans votre projet, et maintenant vous savez le faire à travers votre journal, il était prévu une serre. Il était prévu une mare. Tout cela, c'est où ?

Monsieur le Maire : Il y a une mare.

Monsieur BOISSEAU : Non, alors il y en a marre. Il n'y a pas de mare Monsieur le Maire, il faut arrêter.

Monsieur le Maire : Si, je vais vous la montrer.

Monsieur BOISSEAU : Sans compter par rapport à ce projet-là, je dirais par rapport au beau projet que vous aviez voulu mettre en place, aujourd'hui, il n'y a rien de fait.

Monsieur le Maire : Si.

Monsieur BOISSEAU : Non ou pas les 100 %. Alors peut être que vous avez changé d'optique sur certains projets mais en attendant, il y a des choses qui n'ont pas été faites. Vous avez de la trésorerie, c'est bien, mais je dirais qu'une collectivité locale et là aussi, pour investir et pour améliorer le quotidien des riverains, des habitants.

L'autre point, on prend le cas de la Mairie, c'est vrai, on a fait 400 000 € de travaux de mémoire. Où on en est de la réflexion de la couverture ?

Monsieur le Maire : Nous ne pouvons pas tout faire.

Monsieur BOISSEAU : Oui, mais il n'y a rien d'inscrit. Aujourd'hui, on a fait un ravalement sur la mairie qui soi-disant doit amener une économie énergétique, approuvée, vous n'en êtes même pas convaincu. On a, quand même dépensé 400 000 €, pour un travail qui a été moyen, que j'estime moyen. Demain, si on ne fait pas la couverture, le ravalement que vous avez fait ces peanuts. On recommence.

Monsieur le Maire : Je vous trouve sévère.

Monsieur BOISSEAU : Ah oui, alors on est 2. En fait, sur votre DOB. Je trouve que oui, c'est positif. C'est joli, c'est beau, mais en attendant, il y a des choses qui n'ont pas été faites et que je ne retrouve pas non plus sur les budgets 2025. D'autre part, j'ai remarqué que vous aviez prévu des travaux sur la rue du lac Marchais. Ce sont des travaux apparemment fait par une entreprise, mais on ne prend pas de MO ? La MO se fera en interne ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est en interne.

Monsieur BOISSEAU : Et on a les capacités de suivre l'entreprise.

Monsieur le Maire : Bien sûr.

Monsieur BOISSEAU : On en reparlera. Ensuite, j'irais sur les travaux aussi qui ont été reportés. Vous allez me dire que je parle beaucoup de travaux mais aujourd'hui, les gens, c'est ce qu'ils voient. Je suppose, je suis presque sûr qu'il y a des tarifs qui ont été sous-estimés. Je ne parle pas de la rue Pierre CORRE puisque c'est la mienne, on va dire que je parle pour ma paroisse, mais de toute façon, c'est reporté en 2026. Il n'y en aura pas pour 200 000 €, c'est certain.

Et j'ai une dernière question, ce que je voudrais savoir : c'est comment a été négocié le marché du Champs de l'Asile, parce qu'apparemment c'est passé par le bailleur. Est-ce qu'il y a eu un appel d'offre ? Est-ce qu'il y a eu un appel d'offres ouvert à plusieurs entreprises ?

Monsieur le Maire : C'est obligatoire.

Monsieur BOISSEAU : Oui mais est-ce qu'il y a eu un appel d'offres ? Je ne l'ai pas vu moi. Non, il n'y a pas eu d'appel d'offres.

Monsieur le Maire : Il y a eu plusieurs devis.

Monsieur BOISSEAU : Il n'y a eu plusieurs devis mais en fait, il n'y a pas eu d'appel d'offres, c'est à dire qu'aujourd'hui la rue qui coûte 700 000 €, qui nous coûte 700 000 € car ce sont nos impôts, certainement qu'elle aurait pu être moins cher.

Monsieur le Maire : Il y a eu plusieurs devis, cela veut dire que nous avons choisi le moins cher.

Monsieur BOISSEAU : Monsieur le Maire, on sait très bien, qu'à partir du moment où il y a une MO qui est nommée, elle a les chiffres, tout le monde le sait. Une entreprise qui dit : il y a 700 000 € de budget, on se met à 690 000 € et puis voilà, ça roule. On sait très bien que ça se passe comme ça.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur BOISSEAU : On nous avait dit que le marché du Champ de l'asile avait été négocié avec l'entreprise F, je n'ai pas besoin de donner son nom, que l'on avait repris les prix du marché d'entretien. C'est ça ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur BOISSEAU : Quand on voit le montant, ça ne m'étonne pas que l'on ne bouche pas les trous. C'est hyper cher.

Ensuite, le dernier point, c'est sur le personnel. Vous avez évoqué le fait de plus à faire appel à tremplin. Ça fait déjà 2, 3 ans que vous le dites. Tous les ans, on dit on ne va pas dépenser et on se retrouve encore, cette année, avec un montant de 170 000 €, de mémoire que vous avez ramené, en 2025, à 60 000 €. Ça veut dire qu'il va falloir embaucher. J'ai fait le calcul, c'est bien, vous prévoyez 118 000. Est ce qu'on va trouver le personnel compétent ?

Monsieur le Maire : C'est ça.

Monsieur BOISSEAU : Ce qui va dire que l'on va se retrouver avec Tremplin.

Monsieur le Maire : Nous avons quand même fortement diminué Tremplin. Alors, je ne peux pas totalement diminuer parce que sinon je risque d'avoir des problèmes avec les employés qui vont me dire : « écoutez, on ne peut pas assumer » et qui risquent de se mettre en arrêt. C'est compliqué,

Monsieur BOISSEAU : Oui, mais en attendant, dans le budget, on dit qu'on va arrêter. Ça fait 3 ans qu'on dit qu'on va arrêter avec tremplin et qu'on continue. Pour revenir au personnel, je n'ai pas vu ou j'ai mal lu, mais à un moment, on avait parlé justement que la cantine redevienne en interne. Ça veut dire qu'il aurait fallu prévoir le budget au niveau des salaires, pour prévoir une embauche d'un cuisinier digne de ce nom. Je ne l'ai pas vu à travers votre proposition budgétaire.

Monsieur le Maire : Il y a 2 choses pour que la cantine redevienne en interne. Il y a le personnel et il y a les denrées. Sur les denrées, nous ne pourrions jamais faire mieux que les boîtes qui sont comme Elior, Sogeres, toutes ces boîtes-là qui négocient des millions au niveau des denrées. Donc, je pense qu'il faut toujours avoir une société en support au moins pour les denrées. Aujourd'hui, la seule différence qu'il y a entre ce que nous pourrions faire si nous gardions un fournisseur comme Elior, Sogeres, et cetera, ce serait d'avoir un chef de cuisine qui soit effectivement de chez nous. Je pense que la différence ne serait pas considérable, cela serait juste un salaire. Et, je ne suis pas sûr que nous aurions les mêmes personnels. Pourquoi ? Parce que, pour avoir discuté avec ces gens-là, il s'avère que quand ils sont dans des boîtes comme ça, ils ont des perspectives de carrière qu'ils n'auront jamais au sein de la Mairie. C'est à dire que, en gros, une fois qu'il sera embauché, il restera chef de cuisine jusqu'à la fin de sa vie professionnelle. Alors que s'il est dans une boîte comme Sogeres ou Elior, évidemment, il sera chef de cuisine pour un certain temps, puis après, il pourra gérer plusieurs cuisines. Ils ont des évolutions de carrière que nous ne pourrions jamais leur proposer. Ça, c'est à prendre en compte. Ça veut dire que nous risquons de recruter des gens qui ne seront pas aussi qualifiés, motivés que ceux qui pourraient se trouver dans ces sociétés. Donc j'ai évolué là-dessus. Effectivement, au début, je pensais que c'était une bonne idée, j'en suis de moins en moins convaincu. Je vais à la cantine quasiment tous les jours pour vérifier que tout se passe bien. Et honnêtement, il y a la qualité, il y a la quantité. Quand j'entends dire qu'il n'y a ni qualité, ni quantité, c'est totalement faux. Je goûte à tout et tout est bon. Je demande même, chaque fois que j'y suis, aux enfants d'aller se resservir. Non seulement, ils ont la quantité, le grammage adéquat, mais en plus, je demande à ce qu'ils se resservent s'ils ont encore faim, de manière à ce qu'ils tiennent jusqu'au goûter. Souvent, ils ne veulent même pas se resservir alors qu'il y a du rab. Je ne suis pas forcément convaincu qu'il y aurait une évolution favorable. Ça coûterait beaucoup plus. Nous n'aurions pas forcément plus de qualité. Concernant le chef de Cuisine, comme celui que nous avons avant avec Monsieur C., je ne suis pas sûr qu'on puisse retrouver un équivalent, dans le monde actuel. Monsieur C. était l'héritier en fait de Monsieur C. père, donc il y avait une continuité. Il l'avait fait un petit peu par tradition familiale. Aujourd'hui ça serait un quasiment impossible de retrouver le même type de personnel.

Monsieur BOISSEAU : Je ne suis pas convaincu.

Monsieur le Maire : Ecoutez, réfléchissez, mais je vous invite à venir avec moi à la cantine, et puis vous verrez les choses.

Monsieur BOISSEAU : J'avais une dernière question. Concernant la rue des Carrières, je n'ai pas compris 1^{ère}, 2^{ème} tranche ? C'est entre la rue Claude Waroquier et le cimetière ?

Monsieur le Maire : Tout à fait, là nous serons à plus de 1,2 millions.

Monsieur BOISSEAU : Et la communauté de communes participe ? Est ce qu'elle est déjà en phase par rapport à l'assainissement ?

Monsieur le Maire : Oui, il y aura un assainissement, donc il y aura une première phase concernant l'assainissement. Je ne sais pas, dans quelle mesure, ils vont pouvoir participer parce que si nous refaisons toute la route, eux ils font l'assainissement. Est-ce que nous pouvons leur dire : « vous faites le bitume qui concerne l'assainissement et pas le reste ? », ce n'est pas possible.

Monsieur BOISSEAU : Ah non, ça c'est hors de question. Ils ont simplement les tuyaux à poser. Mais, en fait, le souci c'est que si déjà la CAPV n'est pas en phase avec vous, pour faire la rue des Carrières, il faut le budgétiser. Il faut qu'il y ait un bureau d'étude. Et, je peux vous dire que la rue des Carrières, pour refaire l'assainissement, il faut y aller à la dynamite. Donc en ce qui concerne les maisons, à mon avis, il va y avoir des fissures.

Monsieur le Maire : Nous nous occupons que de la partie voirie, nous ne nous occupons pas de la voirie jusqu'à chez eux, après ils se débrouillent.

Monsieur BOISSEAU : Ce que je veux dire, c'est qu'aujourd'hui, à mon avis, rien que pour faire l'assainissement EU-EP, eau pluviale ou usée pour ceux qui ne savent pas, c'est au moins 600 à 700 000 €. Donc si la CAPV ne le prévoit pas à son budget 2026... D'ailleurs, on l'a vu avec la rue des Mériens, vous aviez des riverains qui, dans les années 60, ne voulaient pas d'assainissement, donc ça ne s'est pas fait. Une fois que la CAPV a pris la compétence, le temps qu'ils étudient, le temps qu'ils mettent au financement, ça a mis 3 ans. C'est pour ça qu'aujourd'hui, vous avez réalisé la rue des Mériens. Mais en attendant, la CAPV n'était pas prête à faire l'assainissement. Je ne sais pas qu'elles sont vos rapports avec la CAPV, mais...

Monsieur le Maire : Comme avec les autres maires.

Monsieur BOISSEAU : Comment ?

Monsieur le Maire : La CAPV, ce sont les maires.

Monsieur BOISSEAU : Oui, mais...

Monsieur le Maire : La CAPV, ce n'est pas une instance.

Monsieur BOISSEAU : Si la CAPV est au courant de ce dossier et commence à prévoir et à étudier...

Monsieur le Maire : Alors, je vous trouve particulièrement sévère quand vous dites que nous avons réalisé très peu de choses par rapport à ce qui était prévu. Je vous rappelle que, quand nous sommes arrivés, si je prends que la salle Roger DONNET, elle était quand même complètement détruite. Il a fallu la refaire. Cela a pris un temps considérable. Ça a coûté 3 millions d'euros. Bien sûr, il y a eu des subventions. Bien sûr, il y a eu une partie qui a été payée par l'assurance. Il a fallu refaire le sol de la salle des fêtes. Et, nous découvrons encore des choses à faire dans cette salle des fêtes puisque le chauffage ne fonctionne pas. Vous en savez quelque chose aujourd'hui. Les toilettes ne fonctionnent pas puisque nous sommes aperçus qu'elles donnaient sur pratiquement rien du tout. Il va falloir s'en occuper. L'ascenseur n'a fonctionné qu'une fois.

Je vous rappelle que nous avons fait la maison médicale qui était une promesse très importante pour notre mandat. Tout n'est pas intrinsèquement lié à notre travail, mais notre travail y a contribué puisque nous sommes passés de 3 médecins à pratiquement 10 médecins à Groslay. Alors bien sûr, il y a eu un apport privé non négligeable qui a été, quand même, abondé par le fait que nous avons porté le projet sur l'ensemble de la zone.

Ensuite, vous n'êtes pas sans savoir que j'ai multiplié par 4 la police municipale. C'est quelque chose qui était un phare important dans notre mandat, avec la santé. Nous avons multiplié par 3 les caméras. Nous avons refait, vous l'avez souligné tout à l'heure, la Rue des Mériens. Nous avons refait la partie Est de la rue des Carrières, qui était aussi dans un état pitoyable à notre arrivée. Nous avons même fait la partie qui nous ne concernait pas puisque nous avons payé la partie la ville de Saint Brice. Ensuite, nous avons fait, et là, cela va être bientôt terminé, d'ici un mois, le Chemin du Champ de l'Asile. Vous trouvez que c'est un peu cher, mais nous n'avons peut-être pas vos compétences en matière de négociations. C'est dommage.

Beaucoup de choses ont été faites. Nous avons fait le ravalement de la Mairie puisque quand nous sommes arrivés et au cours de ce mandat, il y avait des morceaux qui tombaient régulièrement, qui pouvaient même risquer de tomber sur des personnes.

Tout un travail a été fait. Je ne parle pas aussi de tout un tas de choses qui ne se voient pas, comme par exemple tout ce que nous avons porté au niveau scolaire, en matière de périscolaire, sur les d'activités. Quand nous sommes arrivés à la Mairie, ils jouaient à la balle. Maintenant, ils ont des

activités un petit peu plus techniques, ludiques et scientifiques. Ils ont appris beaucoup de choses. Je pense que c'est une plus-value assez importante. Il y a tous ces aspects-là que je pourrais énumérer. Je pense que nous avons fait la majorité de ce qui était prévu. Vous avez évoqué le fait que nous n'avons fait la maison Lehiboux. Ce n'était pas dans le programme et donc nous l'avons mis en suspens pour pouvoir consacrer l'argent à d'autres choses parce que ce n'était pas une priorité.

Le Moulin de l'Aulnay, cela avait été aussi évoqué dans notre mandat, nous ne l'avons pas fait parce que nous nous sommes aperçus que ce n'était pas forcément une nécessité. Il n'y a pas une demande aussi importante que ça, en tout cas par rapport à la surface que représente le Moulin de l'Aulnay. En revanche, il y a un vrai besoin pour les services techniques, notamment pour le matériel, pour toute la logistique des services techniques qui aujourd'hui se retrouvent dans un espace confiné extrêmement faible. Il y a un vrai besoin pour les services techniques en tout cas qu'ils ont évoqué. Nous avons été sensible à ce qu'ils ont demandé. Je pense que nous le transformerons le moment donné. Initialement, intrinsèquement, c'est un bâtiment technique, nous pensons lui donner une destination pour les services techniques, quitte à trouver d'autres locaux pour donner à des associations qui ne sont pas forcément demandeuses de locaux. Il faut le savoir, il n'y a pas tous les jours des gens qui viennent nous dire : « nous avons besoin de locaux ».

D'ailleurs, quand nous sommes arrivés, nous avons assaini toutes les locations de la Mairie puisque nous aurions pour plus de 60 000 € par an, de locaux. Nous avons réussi à remettre toutes les personnes qui étaient dans ces locaux, dans des locaux de la Mairie, ce qui ne coûte plus un seul centime aujourd'hui.

Nous avons fait des efforts sur la gestion de l'eau. Nous faisons des économies sur l'eau, au stade de plus de 100 000 € par an.

Mis bout à bout, nous avons fait beaucoup de choses, pour les Groslaysiens.

Monsieur BOISSEAU : Oui, mais ce sont des choses au quotidien, ce sont des choses obligatoires.

Monsieur le Maire : Oui, mais elles n'étaient pas faites.

Monsieur BOISSEAU : Peu importe, arrêtez d'aller en arrière, c'est très fatigant. Arrêter de faire un procès à ceux qui ne sont plus là.

Monsieur le Maire : Je ne fais pas de procès, mais je dis simplement, c'est un effort de mémoire, un effort historique et un effort de pédagogie. Les Groslaysiens ont besoin de savoir d'où nous sommes partis et où nous sommes arrivés sinon ils ne pourront pas juger le travail accompli.

Monsieur BOISSEAU : Celui qui va arriver en 2026, ça se trouve, il fera la même chose. Il va vous dire que les douches de la salle Roger DONNET sont bouchées. Il va vous dire que les trous n'ont pas été bouchés. J'ai encore 2 ou 3 questions à poser. Concernant la vidéosurveillance à 230 000 €, vous en parlez sur 2025, est ce que ça sera pris sur la CLECT ?

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur BOISSEAU : C'est directement le financement de la commune ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur BOISSEAU : Comment la verbalisation de la vidéo-verbalisation va fonctionner ?

Monsieur le Maire : Alors la vidéo-verbalisation, actuellement, il n'y en a pas. Aujourd'hui, les caméras sont gérées par la CAPV. Ce n'est pas un choix de ma part. C'est un choix qui a été fait précédemment, de longue date. Ce qui fait que nous avons mutualisés toutes nos caméras sur un CSU, un Centre de Surveillance Urbain qui est géré par la CAPV. Naturellement, derrière ces caméras, ce ne sont pas des policiers que nous avons. Or, pour pouvoir mettre une amende, il faut que ce soit un policier, et qui plus est, il faut que ce soit un policier de la ville. C'est à dire qu'aujourd'hui sur l'ensemble de la CAPV et sur l'ensemble des caméras de la CAPV (qui sont gérés par la CAPV) et pas directement par des communes, il ne peut pas y avoir de verbalisation. C'est impossible. Pourquoi ? Parce que nous n'avons pas de policier derrière les caméras. En plus, il faut savoir que c'est la police du Maire. Ce n'est pas la police de la CAPV, c'est ce que dit la loi. Ça veut dire que ça peut être obligatoirement des agents de la commune et pas des agents de la CAPV. Donc aujourd'hui, il n'y a pas de vidéo-verbalisation à Groslay, mais aussi dans aucune autre commune dont les caméras sont gérées par la CAPV. Maintenant, nous allons passer sur un autre système de 13 caméras qui vont être directement gérées par la commune. Et derrière, forcément, si nous voulons vidéo-verbaliser, ça sera obligatoirement un policier de la commune de Groslay. Pas en permanence, mais quand nous le jugerons utile, le plus souvent possible et souvent quand c'est nécessaire notamment par exemple aux sorties d'école parce que là, effectivement, si les gens ne respectent pas les stops, ça a plus d'incidence que lorsque c'est à des heures où il y a une fréquentation des piétons quasiment nulle. C'est à ce niveau-là que ça va se jouer. Je vous rappelle que notre police est présente de 07h00 du matin à 02h00 du matin. Ce qui nous laisse quand même un large spectre, pour cette vidéo-verbalisation. J'ai mis un chiffre de 230 000 €, mais j'ai de la marge dans mes négociations et je pense pouvoir gagner quelques dizaines de milliers d'euros sur ce prix final.

Pourquoi ? Parce que je vais négocier le fait que Groslay devienne une sorte de vitrine pour ce fournisseur. Ça veut dire que les autres villes qui ne seront pas encore équipées comme nous le seront. Nous serons encore pionniers dans ce domaine. Cela constituera une sorte de showroom, pour cette entreprise. C'est pour ça que je vais demander, et ils le savent, une baisse du devis qui nous a été fourni.

Monsieur BOISSEAU : De toute façon, excusez-moi Monsieur le Maire, mais s'il y a devis, vous êtes obligés de passer par un appel d'offres ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur BOISSEAU : Donc les 230 000 € de caméras, c'est en plus des caméras installées par la CAPV ?

Monsieur le Maire : Tout à fait, puisque comme je vous l'ai dit, nous ne pouvons pas vidéo verbaliser.

Monsieur BOISSEAU : J'ai bien compris. Ce que j'espère, c'est que ça ne va pas faire des poteaux en plus, parce que déjà les accessibilités PMR à Groslay, ce n'est pas simple, mais si on rajoute en plus des poteaux.

Monsieur le Maire : Chaque fois que ce sera possible, nous ne rajouterons pas de poteaux, mais il y a des cas où nous serons obligés de mettre des poteaux. Pourquoi ? Parce que tous les poteaux ne sont pas gérés par nous, même si les poteaux EDF, je l'ai appris en cours de mandat, appartiennent à la Mairie. Ils nous appartiennent puisque nous les avons payés, même s'ils sont gérés par autrui. Après, il y a quand même des règles, nous ne pouvons pas mettre n'importe quoi sur les poteaux gérés par EDF. Vous n'êtes pas sans savoir aussi que si nous mettons des caméras à 2 m du sol, la durée de vie de ces caméras va être faible et donc les 230 000 € d'investissement risquent effectivement de disparaître très rapidement. Donc, il est compris effectivement que ces caméras soient à une hauteur suffisante pour qu'elles soient sécurisées.

Monsieur CITO : Je voulais faire une remarque sur le budget qu'on propose. J'ai passé un peu de temps à regarder ce qui se passe dans les villes et je crois que c'est une chose que tout le monde sait que les villes, surtout en Île de France, s'endettent de plus en plus. Les villes continuent à augmenter l'endettement. Il y a des villes qui se sont retrouvées à augmenter sensiblement les impôts. Effectivement, je me dis : si je regarde le DOB, il me plaît, je le trouve très beau. Ce qui est extrêmement important, et les groslysiens devraient le regarder, c'est que contrairement à ce qui se passe dans la plupart des villes, non seulement, on n'a pas augmenté l'endettement, on a désendetté la ville. On n'a pas augmenté les impôts. Je trouve que ça, c'est un effort de gestion extrêmement unique, parce que si on regarde ce qui se passe dans les communes de la strate, nous semble les seuls, qui, en ce moment, arrivent à se désendetter et investir.

Monsieur le Maire : Je vais rajouter un élément. Quand nous avons pris la Mairie en 2020, de toutes les communes qui nous entouraient, nous avions le taux en termes de taxe foncière le plus élevé. Et puis j'ai regardé, très récemment, ce qui se passe autour des villes qui nous entourent directement. Elles ont dû augmenter après le COVID et fortement. D'ailleurs, plusieurs maires étaient étonnés que je n'augmente pas. Mon ami maire de la ville de Montmorency, m'a dit : « alors, tu augmentes Patrick ? ». Je lui ai répondu, « non, je n'augmente pas ». Lui, il a augmenté. Il y en a même qui ont augmenté à la fois les impôts et qui en même temps ont emprunté. Je ne vais pas les citer parce que ça ne serait pas sympathique pour certaines communes que je connais. Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un taux qui est le plus bas de toutes les autres communes qui nous entourent, alors qu'avant nous étions le plus haut de toutes les communes qui nous entouraient. Ce qui est quand même assez spectaculaire.

Monsieur CITO : Je trouve que c'est quelque chose que les groslysiens devraient apprécier. Parce que c'est vrai que boucher les trous, c'est très important parce que l'on peut tomber ...

Monsieur le Maire : Chaque fois, je suis derrière pour leur dire de les boucher.

Monsieur CITO : Personnellement, en tant que groslysiens et en tant que contribuable, un trou de la chaussée et mes impôts, c'est également important

Monsieur le Maire : Il faut faire les 2.

Monsieur BOISSEAU : Vous préférez les trous ?

Monsieur le Maire : Non, je ne préfère pas les trous.

Monsieur BOISSEAU : Après, j'ai une dernière question concernant le 32 rue Albert Molinier. On est propriétaire ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur BOISSEAU : Vous avez un budget de 65 000 € déjà pour faire des travaux dans la maison ?

Monsieur le Maire : Si cette maison a été vendue, bien évidemment, c'est parce que derrière les personnes, financièrement, n'étaient plus capable d'assumer. Nous savions bien que derrière, il y avait forcément quelque chose à faire. Effectivement, il y a des problèmes concernant tout ce qui est chauffage, il y a d'autres problèmes, mais une partie va être réalisée en interne, pour minimiser les coûts, et puis, il faut acheter du matériel, c'est les 65 000 euros que vous avez vus.

Monsieur BOISSEAU : Dernier point, après, on va aller se coucher. Je n'aime pas trop votre discours, quand vous dites qu'aujourd'hui, il y a 10 médecins. Pour moi, le seul projet qu'a porté la commune, c'est la Maison médicale qu'on a fait rue Carnot.

Monsieur le Maire : Je comprends ce que vous dites. Vous avez raison, nous ne pouvons pas nous attribuer le fait, qu'on est passé de 3 médecins à 10 médecins, mais le résultat est là. C'est-à-dire que, quand nous sommes arrivés, il y avait les 3 médecins qui étaient rue Dr. Goldstein, et puis il y avait peut-être un médecin supplémentaire, le médecin urgentiste donc, nous pouvons dire 4 médecins. Le fait d'avoir porté ce projet et d'avoir fait la maison médicale, bien sûr, ça a entraîné une délocalisation des 3 médecins. Comme il y a des cabinets supplémentaires, il y a eu un nouveau médecin apprenti qui est resté, donc ça fait 4 plus 1 = 5 médecins. Ensuite, le fait de délocaliser, cela a laissé, par le jeu des chaises musicales, une place supplémentaire. Il y en avait plusieurs, mais qui ont été pris par du paramédical plus une gynécologue qui s'est installée. Bien sûr, ce n'est pas nous qui l'avons sollicitée. Elle s'est installée par le jeu mécanique de ces changements des médecins qui étaient présents. Et puis, parallèlement, nous avons rencontré, durant le mandat, pendant la Covid, un jeune médecin qui souhaitait s'installer. Il a entendu parler, de notre projet, il s'est installé avec deux autres médecins. Nous pouvons donc rajouter 3 médecins aux cinq qui sont actuellement (5+3=8), plus la gynéco, plus un ophtalmo.

J'y rajouterai les cinq dentistes qui sont installés en début d'année dernière. Il y a quand même une plus-value considérable, plus la balnéothérapie. Bien sûr, nous ne pouvons pas nous en attribuer tout le bénéfice, mais c'est le jeu de cette transformation sur la rue Carnot qui est en fait le résultat. Après, nous vous l'avons dit, nous travaillons beaucoup avec le pharmacien de la rue Gare. En face de la gare, il y a des locaux qui sont loués. Ces locaux étaient prévus initialement pour une épicerie.

Cependant je ne leur ai pas donné l'autorisation de vendre de l'alcool. Ça a eu pour conséquence qu'ils ne vont pas s'installer. Ils ont fait un recours et j'ai eu une lettre d'avocat. D'un autre côté, nous avons un dossier de la Préfecture qui dit qu'ils ne respectaient pas les règles d'hygiène, qu'ils employaient des gens de façon clandestine et qui étaient aussi sous OQTF, des gens qui ont l'obligation de quitter le territoire français. C'étaient des gens qui vendaient des cigarettes de contrebande, et cetera. Donc j'ai un dossier qui est très épais et je pense qu'ils n'ont aucune chance de gagner contre la Mairie sur le fait que je n'ai pas permis l'implantation de cette épicerie. Parallèlement, j'ai retiré le droit de vendre jusqu'à des heures pas possibles puisqu'ils ont l'obligation de fermer à 20h00. Tout ça fait qu'aujourd'hui, ces locaux qui ne peuvent pas être loués à cette personne, vont être loués à des médecins. Nous allons avoir plusieurs cabinets de médecins qui vont s'installer aussi en face de la gare.

Puis, suite à un incendie rue Carnot, la personne qui a été sinistrée ne va pas reprendre son activité. Donc, nous sommes en négociation pour que des médecins plutôt des médecins radiologues achètent et fassent un centre de radiologie, dans cette zone. Nous avons aussi la perspective de vendre le premier étage. Nous sommes encore en négociation avec celui qui s'est installé sur l'espace Carnot pour lui céder et qu'il installe des médecins, peut-être en collaboration avec le centre d'analyse médicale de Montmagny, la possibilité aussi de mettre peut-être un centre de prélèvement sanguin dans le nouvel espace rue Carnot, la possibilité aussi de mettre peut-être un centre de prélèvement sanguin. Nous avançons.

Il y a aussi le projet de Monsieur S., ce n'est pas notre projet bien sûr. Je comprends que ça vous dérange que nous en parlions, mais c'est quand même un projet que nous avons défendu. Ce n'est pas une action directe mais c'est notre action indirecte d'une manière générale.

Monsieur CITO : Une chose est vraie, au mois de juillet 2020 les médecins sont arrivés tout de suite. Ce n'est pas nous qui l'avons fait, mais ce qu'on a vu, et Monsieur CLOUET est témoin de ça, c'était la première fois que l'on se mettait à leur disposition pour les aider à faire ce qu'ils voulaient. Tu te souviens que le promoteur nous avait mis par écrit que c'était la première fois qu'est la ville devenait porteur d'un projet. C'est important parce que l'on a créé les conditions. C'est comme quand tu fais des cultures, si on met de l'engrais, si on fait les choses, les plantes poussent. Si l'on met que du béton, les plantes ne poussent pas.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il y a aussi un gros travail qui a été fait. Le docteur de la rue Carnot, c'est une chance que nous l'ayons rencontré, qu'il se soit installé, sinon il n'y aurait pas eu cette plus-value, ça c'est clair. Et puis, il y a un gros travail qui est fait aussi et ça je dois le souligner par Monsieur S., notre pharmacien qui est quelqu'un de très dynamique, très impliqué et qui veut vraiment valoriser l'offre de santé de notre commune. C'est quelqu'un qui est moteur et je l'en remercie

infiniment. Effectivement, ce n'est pas nous, mais nous faisons tout pour que ces personnes-là se sentent à l'aise à Groslay et puissent aller dans ce sens-là.

Je vous demande de prendre acte du débat d'orientation budgétaire et je vous en remercie.

QUESTIONS DE LA LISTE UNIS POUR GROSLAY

1. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

L'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales stipule que le maire a la possibilité de proposer la création de comités consultatifs, tels que le conseil municipal des jeunes. Cet article vise à encourager la participation des jeunes à la vie publique et à leur permettre de s'exprimer sur les questions qui les concernent. La création d'un conseil municipal des jeunes est donc un moyen de favoriser l'engagement citoyen des jeunes, de les sensibiliser aux enjeux de la démocratie locale et de leur donner une voix dans les décisions qui affectent leur quotidien. Il est essentiel que cette initiative soit mise en place dans un cadre de concertation avec le conseil municipal, afin de garantir la transparence et l'implication de tous les acteurs concernés. Cela permettrait également de définir clairement les règles d'élection des candidats et d'assurer que le processus soit respectueux des principes démocratiques.

Sur le fondement de l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales, nous nous réjouissons que nos jeunes soient sollicités pour développer leur engagement citoyen afin de les accompagner à s'investir dans la vie de notre commune. Cependant, nous nous interrogeons : pourquoi avez-vous décidé seul de cette installation, sans aucune concertation avec le conseil municipal, et avec quelles règles pour l'élection des candidats ? Pourquoi avons-nous appris votre décision arbitraire lors de la soirée des vœux, une démarche qui semble ignorer les modalités d'implication de nos jeunes dans la vie citoyenne de notre ville ?

Cette mission, ne devrait-elle pas être confiée à un adjoint aux affaires scolaires et à la jeunesse, plutôt que vous vous substituez à tous les rôles ?

De plus, vous annoncez l'existence d'un budget pour le fonctionnement de ce conseil municipal des jeunes, sans avis ni délibération du conseil municipal : pouvez-vous nous apporter des explications sur vos méthodes qui semblent bafouer les règles de notre conseil municipal ?

Monsieur le Maire : La mise en place du Conseil Municipal des Jeunes a été le fruit d'un travail rigoureux, mené par le Service Enfance Jeunesse en collaboration avec les directrices des écoles élémentaires. Ces équipes ont élaboré un règlement intérieur qui définit précisément les règles de fonctionnement, les modalités d'élection et les missions de cette instance. Ce cadre garantit la transparence et le respect des principes démocratiques.

L'annonce faite lors de la soirée des vœux visait à présenter publiquement une initiative parmi d'autres. Pour information, nous avons sollicité l'accord de l'Inspection académique pour lancer la campagne électorale au sein des établissements scolaires. Des rencontres d'information, de présentation et de sensibilisation au Conseil Municipal des Jeunes ont été organisées par un élu et moi-même, en partenariat avec les écoles.

Par contre, nous nous sommes renseignés même s'il est essentiel qu'il y ait concertation avec le conseil municipal cela ne revêt pas un caractère obligatoire et nous souhaitons après plusieurs années où j'avais demandé que ce travail soit effectué que cela soit finalisé pour janvier 2025.

Concernant le budget, une annonce à ce sujet n'est pas un acte c'est une perspective ce qui est complètement différent, parler n'est pas agir et vous en savez quelque chose. Le budget alloué à cette démarche s'inscrit dans notre politique globale en faveur de la jeunesse et sera soumis aux débats et validations habituels en conseil municipal.

Ce projet est né en accord avec mes engagements électoraux. Cela n'empêche en rien la participation future de l'ensemble des élus. En tant qu'élu en charge des affaires scolaires et de la jeunesse, je resterai pleinement investi et à l'écoute de toute suggestion pour soutenir ce projet sur le long terme.

2. VIE DE QUARTIER

Nous avons récemment pris connaissance de l'annonce dans le dernier journal de la ville concernant une proposition de changement de circulation pour la rue de Montmorency et la rue d'Enghien. Pour rappel, lors de la fameuse réunion de quartier, cette idée très minoritaire n'avait pas suscité d'enthousiasme.

Lors de cette rencontre, la discussion a davantage porté sur le stationnement et l'étude de la mise en place de feux tricolores pour limiter la vitesse, avec la possibilité d'utiliser des caméras pour verbaliser les conducteurs récalcitrants. Cependant, aucune demande formelle n'a été retenue.

Nous sommes conscients que le problème de circulation, notamment avec le passage du bus, est récurrent dans la rue d'Enghien et qu'il n'existe pas de solution idéale. Cependant, pensez-vous qu'il soit pertinent de retenir l'idée de rendre cette rue à sens unique, privant ainsi plus de 200 familles de

l'accès direct à leur domicile, les obligeant à faire le tour par Deuil-la-Barre ou Montmorency ? Ce choix semble radical et pénalise le plus grand nombre.

De plus, alors que tout le monde s'efforce de limiter les effets de la circulation sur l'environnement, cette décision pourrait priver une partie de la population de l'accès à un transport collectif, entraînant une augmentation du trafic pour les autres.

Nous vous demandons d'agir davantage dans un esprit de concertation, en tenant compte des besoins du plus grand nombre, et non simplement pour des raisons électoralistes.

Monsieur le Maire : Vous parlez de réunion de quartier concernant la rue d'Enghien mais aucun des membres de la liste Unis pour Groslay n'y était présent et là encore parler de ce que vous n'avez pas vécu me semble un peu fort. On peut dire aussi que parler de quelque chose comme si c'était formellement avéré alors que cela vous été rapporté et sans doute déformé me semble bien hasardeux.

Relisez le texte du Groslaysien et vous verrez qu'il est écrit : « sera proposé et non sera imposé », il est donc inutile de créer une polémique. En effet, dans ce texte nous reprenons une demande de nombreux riverains que nous étudierons si une majorité d'entre eux le demandent de façon majoritaire lorsque nous ferons une réunion des dits riverains et des rues adjacentes aux rues d'Enghien et de Montmorency.

M. CANCOUET lève la séance à 23h02.

N° de délibération	Objet des délibérations	Décision
25/03/01	Dénomination des rues des Mont du Val d'Oise	Approuvée
25/03/02	Modification d'un poste à temps complet	Approuvée
25-03-03	Attribution des subventions communales annuelles aux associations	Approuvée
25-03-04	Débat d'Orientations Budgétaires 2025,	Prend acte

2